



Le relais

INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE CGT-PTT

Trimestriel n° 11-12 - Octobre 2001 - 30 F

Sommaire

*Histoire de la Fédération
CGT des PTT au fil
de ses congrès -
moments forts
de la démocratie*

pages 2 à 9

*Commémoration
de la libération
de Paris*

page 10

*30^e anniversaire
de la circulaire 054
du 8 juin 1971*

*Droits syndicaux :
les gagner...
les défendre...*

les respecter pages 11 à 17

*60^e anniversaire
"des martyrs
de Clémenceau"*

page 18

*- Naissance d'un slogan
- Une rencontre fructueuse
pour l'histoire sociale*

page 19

*- Décision du CA
du 20 juin 2001*

- Informations

- Nous avons reçu page 20

*Dossier spécial grève
d'août 1953*

pages 1 à XX

**Institut
d'Histoire Sociale
CGT-PTT**

Siège social : 263, rue de Paris
Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

Tél. 01 48 18 54 00
Fax 01 48 59 25 22

Le billet

Je suis tout ému !

Eh oui ! bien que porteur de l'Histoire de ma Fédération, c'est mon premier congrès.

J'y suis avec l'enthousiasme et la sérénité de la jeunesse mais conscient du travail qu'il me reste à réaliser et surtout du besoin de décupler le nombre de mes lectrices et lecteurs.

J'y suis avec un bilan de 12 numéros dont le contenu, m'a-t-on dit, répond aux critères de l'histoire sociale et de son utilité pour les luttes présentes.

Par exemple dans ce numéro :

- Les thèmes des congrès fédéraux depuis 1945, même succinctement rappelés, devraient donner confiance pour les luttes actuelles et les succès possibles.
- La bataille pour des droits nouveaux : celle des moyens nécessaires à l'exercice du droit syndical montre combien il faut être tenace pour arracher des résultats, vigilants pour les conserver. Combien il est difficile d'obtenir des moyens pour contester le pouvoir du patron qu'il soit public ou privé.
- Le dossier sur la grève de 1953 confirme que les grandes luttes sont toujours le fruit de batailles au quotidien pour la revendication et l'unité d'action.

Toutes ces actions se sont menées comme bien d'autres à partir d'approches différentes, de rapports de force fluctuants, de choix tactiques quelquefois divergents mais toujours avec le même esprit : **la volonté de tous et toutes d'arracher au capital le profit qu'il réalise sur notre dos.**

Alors me direz-vous, rien de nouveau ! l'histoire qu'apporte-t-elle aujourd'hui ?

Peu de chose, si elle se confine à retraduire les certitudes d'hier !

Par contre si elle les "triturer" pour en découvrir leur cheminement, ce que la CGT a apporté, mais aussi ses erreurs, alors oui l'étude de notre histoire peut éviter qu'à nouveau nous renouvelions ces erreurs et en même temps donner des réponses nouvelles.

C'est mon choix "éditorial", ce n'est pas le plus facile mais je pense qu'ainsi l'identité de notre Fédération faite de son passé, se renforcera et alimentera le cheminement vers **la certitude que notre syndicalisme de classe est plus que jamais d'actualité.**

A bientôt ami(e)s, lecteurs et lectrices.

Le relais

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Andrieu Jean-Paul

Baudet Yannick

Bouche Bernard

Chalat Nicole

Cros Yvette

Desseigne Maurice

Franchi Thierry

Frischmann Georges

Gautheron Alain

Gibellino Françoise

Klowskowsky Christian

Le Pessot Jean

Ledoux Danièle

Lhomme Pierre

Lottier Serge

Lourdez Jean-Claude

Mangiapane Sylviane

Pichavant Gilles

Renard Philippe

COMITÉ DE PARRAINAGE

Bartholomé Jean

Boyer René

Bressol Élyane

Crenier René

Dayan Paulette

Der Loughian Serge

Dumas Maryse

Dunet André

Gastaud Maurice

Le Guern Albert

Magniadas Jean

Pillet Marcel

Séguy Georges

Valentin Max

Viannet Louis

Villin Colette

Le relais

3^e année de parution - Trimestriel - 20 F

N° de commission paritaire en cours

Directeur de la publication :

Bernard Bouche

Rédaction administration :

263, rue de Paris, case 545

93515 Montreuil Cedex

4^e trimestre 2001 - dépôt légal N° 15306

Imprimerie Coopérative Chevillon, 89100 Sens

L'histoire de la Fédération de ses congrès : mo

Cette étude n'a pas pour objet de réécrire l'Histoire de la Fédération CGT des PTT.

Nous avons seulement souhaité, à l'occasion de son 31^e congrès national, apporter un éclairage sur les précédents congrès et plus particulièrement ceux qui se sont tenus depuis 1945.

Ce survol est rapide et l'analyse forcément succincte. Notre ambition, en quelques pages du "Relais", est de se remémorer les thèmes que la "direction fédérale" a souhaité faire débattre par les congressistes et les syndiqués et comment cela s'est traduit dans les documents de chaque congrès.

Nous commençons par un bref rappel historique concernant les syndicats et associations dans les PTT du début du siècle, la 1^{re} Fédération Nationale - non adhérente à la CGT - et enfin la naissance de la 2^e Fédération, celle de la CGT des Postes, Télégraphes et Téléphones rassemblant toutes les organisations existantes en 1919.

Nous voyons que cette unité de la corporation est très vite malmenée, des divisions successives se produisent jusqu'à quelques mois de la fin de la seconde guerre mondiale. Ainsi de 1922 à 1935, nous parlons de la Fédération Postale Unitaire, restée fidèle aux idéaux du début du siècle, à savoir une organisation de classe et révolutionnaire, par opposition à celle des réformistes qui collabore

avec la bourgeoisie et rechigne à organiser les luttes, de même à combattre la guerre, comme c'est le cas d'une majorité des dirigeants de la Confédération CGT à l'époque, ce qui a motivé la création de la CGTU en opposition à la CGT confédérée de tendance réformiste.

Durant toute cette période de la question de l'unité du personnel, dans une seule organisation syndicale, n'a cessé de se poser et encore, après la courte embellie unitaire au lendemain de la Libération de notre pays, puisqu'en 1947, FO se crée dans les PTT, avec l'aide des dollars américains, comme la Confédération FO le fera en 1948.

Ainsi, œuvrer à l'unité devient - et demeure - la préoccupation essentielle de la Fédération qui n'a jamais faibli dans cette volonté et a constamment été unitaire pour deux. Tous les congrès retraduisent cette orientation :

De l'appel aux adhérents de FO en 1957, au mot d'ordre de 1964 "l'unité d'action doit être portée au niveau des obstacles à surmonter", au 30^{ème} congrès en 1998 "Plus que jamais les salariés ont besoin de l'unité pour peser efficacement sur le cours des choses" pour ne citer que ces trois exemples.

Non pas l'exigence d'une unité en soi, mais l'unité pour que le personnel des PTT soit plus fort, pour gagner sur ses revendications.

Ainsi la **réduction du temps de travail** est posée dès 1919, puis les 40 heures par semaine, les 35 heures et la semaine en 5 jours d'abord dans les services féminins, puis dans tous les services, des revendications présentes dans tous les congrès.

Les moyens pour vivre : les traitements et retraites, les primes ... certes les revendications vont parfois varier, s'affiner. Pendant tout un temps on parlera du minimum de traitement et des acomptes mensuels pour y parvenir, du salaire brut ou du traitement net, on chiffrera, on proposera des grilles indiciaires, des classifications ... autrement dit "la recherche d'une formulation des revendications justes" dont parle G. FRI-SCHMANN au congrès de 1960, n'est pas terminée.

Pas un congrès n'a négligé les revendications des travailleurs précaires, la titularisation des auxiliaires.

Et bien sûr, la **défense du service public**, des moyens pour le satisfaire, nos propositions pour l'égalité de tous les usagers sur tout le territoire : le souci a été constant pour la CGT et ses organisations.

Nos congrès ont aussi été traversés par les débats politiques, le **changement de société**, la démarche programmatique...

Quant aux **formes d'organisation**, souvent débattues au travers des modifications statutaires, elles ont fait beaucoup discuter : il

Fédération CGT des PTT au fil des événements forts de la démocratie

en a été ainsi des commissions ou collectifs de catégories, des unions fédérales, de la répartition des cotisations dans les structures...

La section syndicale a souvent occupé les débats : une question essentielle, pour faire du syndiqué un acteur déterminant, elle n'a jamais été négligée par les délégués des syndicats.

Enfin la **Fédération du secteur**, avec des personnels publics et privés et des sta-

tuts différents, a beaucoup été discutée lors des derniers congrès qui ont approuvé massivement cette orientation.

Mais nos congrès sortent parfois du cadre du thème "imposé ou souhaité" ! les débats portent sur un événement de l'actualité immédiate ou la revendication du moment, ce qui provoque parfois des discussions interminables lors des votes du document d'orientation et plus encore du programme revendicatif.

Dès lors, on découvre des délégués très forts en vocabulaire et en grammaire ! intransigeants sur la signification du moindre mot ! ... souvent le temps d'une séance du congrès ! c'est ça aussi le débat démocratique.

Cette trop rapide évocation des congrès fédéraux, nous souhaitons qu'elle vous laisse sur votre faim ou votre soif de connaître ! Qu'elle vous incite à venir visiter nos archives fédérales. Que selon votre inspi-

ration vous feuilletiez ces très riches comptes rendus de congrès. En replongeant dans notre (votre) histoire syndicale vous serez sans doute surpris de sa richesse.

Vous constaterez que la CGT dans le mérite, sans ambition qualificatif d'organisation démocratique et celle-ci a bien tenu la sur toutes les revendications et les luttes du personnel des PTT.

Bernard B...

1910 : Naissance de la première Fédération Nationale des PTT

- ❑ PANAGRANI (facteur) élu Secrétaire général
- ❑ ROUANET (agent) et CAPERON (ouvrier) lui succéderont en 1911 et 1912.

Elle est constituée par le **Syndicat National des Ouvriers** des lignes téléphoniques (né en 1899 et adhérent à la CGT), le **Syndicat National des sous agents** de La Poste (créé une première fois en 1900 puis à nouveau en 1905 et qui regroupe les facteurs) et l'**Assemblée Générale des agents** (née en 1900).

Trois organisations qui ont constitué un Comité fédéral de grève, pour prendre la responsabilité des deux premières grèves généralisées de 1909 et que Clémenceau réprimera par 805 révocations.

Cette première Fédération des PTT n'adhère pas à la CGT, parce que l'une de ses composantes, l'AG des agents, n'est pas un syndicat et relève de la loi de 1901 sur les associations et non pas de celle de 1884 sur les syndicats.

Cette alliance des trois organisations se fragilisera très vite par les luttes intestines de catégories et de personnes, elle se disloquera pendant la guerre en 1916.

28 au 30 août 1919 : la deuxième Fédération CGT des PTT

- ❑ DUTAILLY (ouvrier), DIGAT (employé), COMBES (agent) en seront les premiers dirigeants.

Convoqué, par les trois syndicats existants, le congrès constitutif de la 2^e Fédération Nationale des Postes, Télé-

graphes et Téléphones, se tient à la Maison des Syndicats 33 rue de la Grange aux Belles à Paris.



Les délégués représentent 75 000 adhérents.

L'article 3 des statuts stipule "La Fédération est adhérente à la Confédération Générale du travail" : ces statuts sont adoptés à l'unanimité.

Le repos hebdomadaire et la journée de 8 heures dominent les discussions revendicatives qui aboutissent à la décision d'une journée d'action le 14 septembre 1919.

De 1919 à 1944 une histoire mouvementée pour le syndicalisme PTT

➤ En 1921 (15 au 18 juin) se tient à Paris le 2^e Congrès de la Fédération.

L'attitude des dirigeants pendant la guerre occupe les débats. Deux motions s'affrontent, la majorité réformatrice l'emporte sur le courant unitaire (et révolutionnaire).

La division sera consommée l'année suivante, les unitaires se regroupent pour élaborer les statuts de la Fédération Postale Unitaire (FPU), les autres demeurant dans la Fédération Postale Confédérée.

➤ En 1925, congrès de la Fédération Postale Unitaire :

- Henri GOURDEAUX est élu Secrétaire général,
- Au congrès de 1930 (29 mai au 1^{er} juin) :
- réélection de H. GOURDEAUX,

➤ 20 au 23 mars 1932 : 5^e congrès de la FPU,

➤ Avril 1932 : 6^e congrès de la FPU,

➤ 10 au 14 décembre 1935 à Paris se tient un congrès fédéral d'unité (Fédération postale unitaire et Fédération postale confédérale)

■ ALBERT PERROT est élu Secrétaire Général et HENRI GOURDEAUX, Secrétaire adjoint.

65 000 travailleurs des PTT réalisent leur unité syndicale.

Ainsi prend fin l'histoire de la FPU, née du refus de la collaboration de classes. La Fédération Postale Unitaire, avec la CGTU, a insufflé le sens de la lutte de classes que traduit la résolution de ce congrès de fusion. La FPU était née aussi de la nécessité d'organiser l'action à laquelle les organisations réformatrices se refusaient. Là encore la FPU n'a pas failli à sa mission.

➤ 8 au 11 Mai 1938 - Vichy

■ ALBERT PERROT, réélu Secrétaire général et Henri Gourdeaux, Secrétaire adjoint

Les traitements dominent les débats et font l'unanimité des délégués.

Mais les manœuvres de division réapparaissent très vite contre la CGT réunifiée et le Front populaire. D'ailleurs en 1939, H. GOURDEAUX est évincé de son poste de Secrétaire Général Adjoint.

A. PERROT est remplacé au Secrétariat général par Aimé COUGNENC, un des partisans de la formule "plutôt la servitude que la guerre" ce dernier s'illustra dans la délation et la trahison pendant la seconde guerre mondiale.

➤ 1943 enfin !

Après la réunification de la CGT (accords du Perreux le 17.04.1943), les discussions entamées depuis plusieurs

mois dans les PTT vont aboutir le 3 juillet à la constitution d'une Fédération Postale clandestine avec des militants unitaires et les ex-confédérés :

■ ANIZAN, DIGAT et FLEURY.

Ces deux derniers rééditent ensemble le premier appel à tout le personnel des PTT, édité dans le N° 1 du journal "La Fédération Postale" imprimé et sous-titré "organe de la Fédération Postale reconstituée en liaison avec la CGT réunifiée", il paraîtra jusqu'à la Libération.

LIRE ET FAIRE CIRCULER.

La Fédération Postale

Organe de la Fédération Postale reconstituée en liaison avec la C.G.T. réunifiée

NOUVELLE SERIE N 1 SEPTEMBRE 1943. -- EDITION CLANDESTINE

La FÉDÉRATION POSTALE reconstituée par des militants de toutes tendances (syndicalistes, réformatrices, socialistes, communistes) en liaison avec la C.G.T. réunifiée fonctionnant illégalement s'adresse

A TOUT LE PERSONNEL DES P.T.T., AGENTS, EMPLOYÉS, OUVRIERS,

auxiliaires et titulaires, jeunes et adultes, hommes et femmes

10 au 15 septembre 1945 - Limoges

■ FERNAND PICCOT, élu Secrétaire général

Premier congrès de la Fédération Postale reconstituée après la Libération

Ce congrès consacre statutairement la Fédération "postale" qui s'était réunifiée clandestinement en 1943 et qui

AVANT-PROPOS

Répondant au désir de nos camarades, le Bureau fédéral, sans aucunement le Congrès de Limoges, a pris l'initiative de faire paraître cette brochure.

Malgré les difficultés que présente l'insuffisance de papier un effort devait être fait pour diffuser et mettre dans les mains de nos militants les travaux des seize commissions d'études des revendications qui ont saisi dans la journée et la nuit du 13 septembre à Limoges.

Ce sont là les résumés des rapports présentés au Congrès, donnant l'essentiel et la synthèse des travaux effectués. Ainsi dépourvus de verbiage inutile, nous sommes persuadés que ces textes trouveront auprès de nos camarades une audience facile et attentive.

Le premier Congrès de la Fédération Postale reconstituée fut un Congrès de travail conséquent et réaliste. En voilà une preuve très nette.

Sans doute l'ordre syndical ne se savait trouver là toutes satisfactions. Mais, nous sommes modestes, notre souci a été de contribuer à l'élaboration d'un programme pratique immédiat pour servir nos intérêts du groupement et se plaçant dans le cadre de la charte du Conseil national de la Résistance, charte qui est également celle de la C.G.T. et la nôtre.

Trouvons, chez nous l'unité et la volonté susceptibles de faire aboutir ce programme revendicatif.

Avec nous ferons grande œuvre constructive qui pourra se résumer ainsi

Travailler au bien-être des Travailleurs des P.T.T.

Travailler à bien servir le pays.

Travailler à la Liberté et à la Paix du monde.

Et nous trouverons dans l'action le moyen de nous voir toujours plus étroitement car c'est notre cohésion qui conditionne le succès de nos revendications.

PICCOT.

s'était puissamment restructurée au grand jour à la Libération.

La tendance réformiste, qui dominait avant la guerre, était largement battue au profit de la tendance de lutte de classes représentée par les anciens de la Fédération postale unitaire, adhérente à la CGTU.

Une brochure d'une soixantaine de pages contenant les rapports des commissions de travail adoptés par le congrès fut éditée. F. PICCOT en signa l'avant propos que nous reproduisons page 4.

9 au 19 décembre 1946 - Paris, Congrès national extraordinaire

■ **FERNAND PICCOT** réélu Secrétaire général

La "une" du journal de la Fédération postale de décembre 1946 résume bien ce qui a dominé ce congrès : **volonté d'unité ! vigilance ! confiance renouvelée et renforcée au bureau fédéral.**

Et c'est vrai que cette question de l'unité a dominé tous les débats.

Les minoritaires du congrès de septembre 1945 s'étaient regroupés dans un "comité national de grève" en juillet 1946, comité soutenu par les groupes FO, et qui, la veille du congrès le 8 décembre se transforma en "comité d'action syndicaliste", ces minoritaires marquant ainsi la volonté de scission. Celle-ci fut consommée les 10 et 11 juillet 1947 avec la création de la Fédération syndicaliste des PTT.

Sur 122 545 votants, la liste PICCOT obtient 91 384 voix et celle de GRIMALDI 26 600.

19 au 20 juillet 1948 - PARIS

■ **FERNAND PICCOT**, réélu Secrétaire général

Dans l'éditorial du journal fédéral rendant compte du congrès, F. PICCOT écrit "les programmes revendicatifs impliquent, pour aboutir que l'organisation syndicale fonctionne bien : propagande, réunions régulières des organismes à tous les échelons, sens des responsabilités, rentrées régulières des cotisations, recrutement de nouveaux adhérents ... Sans tout cela, la Fédération ne pourrait remplir entièrement sa mission. Autre chose est nécessaire d'ailleurs pour vaincre tous les obstacles : l'unité revendicative".

C'est pourquoi le mot d'ordre du congrès "pour une véritable revalorisation exigeons le minimum vital, les 120 %, la révision périodique des traitements" amena le congrès à prendre les décisions suivantes :

- augmentation de la cotisation afin d'assurer à la Fédération postale, organisation indépendante et qui n'a d'autres ressources que celles que lui procurent ses adhérents, les possibilités d'action maxima ;
- création de la "section nationale des cadres supérieurs, services de direction et comptable" et modification des statuts, destinés à faciliter le rassemblement au sein de la Fédération de tous les travailleurs des PTT et à développer l'action revendicative ;



- appel à la constitution de comités revendicatifs dans les bureaux et services pour permettre l'unité d'action au sommet.

6 au 9 décembre 1950 - Paris

■ **GEORGES FRISCHMANN** élu Secrétaire général

"C'est fini!!! la limite est atteinte" écrit G. FRISCHMANN dans le journal fédéral de décembre 1950 et il poursuit "notre congrès a traduit le malaise qui règne dans nos services après l'application d'un reclassement inique ... alors que les petites et moyennes catégories ont magnifiquement lutté pour sortir de leur détresse, elles ont le sentiment justifié d'avoir été littéralement volées et veulent que ça change. Notre congrès a entendu leur voix. Notre congrès a décidé que l'orientation de la Fédération postale doit être immédiatement changée dans ce sens. C'est net.

Alors au travail pour les 4 250 F par mois au minimum première étape vers un relèvement général des plus dévalorisés".

Tenant compte de ces impératifs, il est décidé d'améliorer le fonctionnement de la Fédération afin de la mettre au plus près des postiers et à chaque catégorie de mener les actions particulières pour l'aboutissement de leurs revendications.

Ainsi sont créées des sections nationales et départementales de catégories : ouvriers, employés et agents. D'autre part les Conseils nationaux, comme les congrès, devront tenir compte de cette nécessité de permettre une meilleure expression des catégories, en réservant une large place **aux conférences et congrès des trois grandes catégories.**

25 au 28 novembre 1952 - PARIS

■ **GEORGES FRISCHMANN** réélu Secrétaire général

Une fois encore l'unité demeure l'une des préoccupations dominantes de ce congrès qui affirme aussi sa solidarité avec les travailleurs coloniaux en lutte pour leur indépendance.

Unanimes, les délégués dénoncent les dangers de la productivité, mais le congrès est marqué par le puissant mouvement d'unité pour une prime en fin d'année. Aussi le

XIV^e congrès appelle-t-il tous les travailleurs des PTT à agir dès maintenant :

- pour nos 20 000 Francs minimum de fin d'année ;
- pour un traitement de base de 27 000 Francs assurant 7 000 Frs au moins d'augmentation mensuelle ;
- pour la défense de nos libertés et de la paix ;
- pour une conférence nationale d'unité de toute la corporation.

La vie de l'organisation n'est pas absente, outre les modifications du fonctionnement des conseils nationaux, une section nationale des retraités, régie par ses propres statuts, est créée. L'organisation des retraités devra s'effortuer tant sur le plan départemental que national.



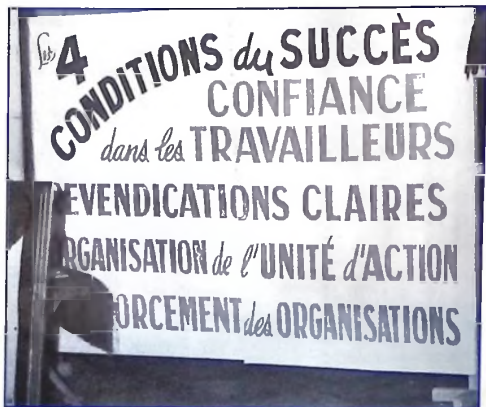
16 au 19 novembre 1954 - PARIS

- **GEORGES FRISCHMANN réélu Secrétaire général**

Depuis le congrès précédent, la grève d'août 1953 (voir dossier spécial) a bouleversé le rapport de force dans les PTT. Ainsi les salaires et retraites dominent ce congrès avec :

- une augmentation mensuelle de 4 000 F minimum des salaires ;
- la prime de 20 000 F inscrite au budget des PTT.

La défense des libertés et la Paix figurent aussi parmi les préoccupations des délégués (réarmement de l'Allemagne, la guerre d'Algérie et l'amnistie des sanctionnés).



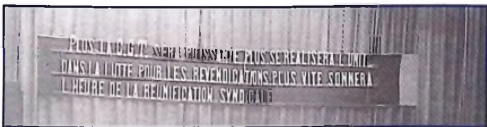
9 au 12 avril 1957 - PARIS

- **GEORGES FRISCHMANN réélu Secrétaire général**

Depuis, le précédent congrès les luttes unitaires ont marqué les PTT, ainsi les 500 délégués décident de tout mettre en œuvre pour réaliser "l'unité du personnel des PTT".

Un appel du congrès est adressé à tous les adhérents et adhérentes, à tous les militants et militantes de "Force ouvrière" des PTT.

Le Congrès insiste sur la section syndicale, instrument de la démocratie syndicale et du renforcement de la Fédération.



APPEL DU XVI^e CONGRES DE LA FEDERATION POSTALE C. G. T. à tous les adhérents et adhérentes, à tous les militants et militantes de "Force Ouvrière" des P. T. T.

Chers camarades,

Après avoir longuement débattu des problèmes de l'unité, nous avons décidé de vous adresser à vous, camarades de travail, adhérents ou adhérentes de « Force Ouvrière ».

Nous avons, au C.G.T., dressé le bilan de nos luttes depuis deux ans et des résultats obtenus depuis.

Il ressort de cet examen que le personnel des P. T. T. connaît encore de dures conditions de vie et de travail.

Les dirigeants gouvernementaux ont intégralement refusé la reconnaissance dans la fonction publique. L'« aménagement » des catégories C et D et les décrets ministériels. Des milliers de postes ne légalement vers des divisions de mil- lions de dollars ont été. Les retraites sont très faibles.

Il nous reste encore cette même unité, nous ne saurions d'ailleurs nous satisfaire, nous ne saurions accepter l'aggravation de nos conditions de travail, de nos conditions de vie, de nos conditions de travail, de nos conditions de vie, de nos conditions de travail, de nos conditions de vie.

Ainsi, le dernier administrateur d'urgence dans des conditions qui nous ont imposés à tous le même travail, pendant que se dégrade le pouvoir d'achat des traitements de base.

Les dirigeants de notre Fédération Postale C.G.T. ont aussi décidé de vous adresser à vous, camarades de travail, adhérents ou adhérentes de « Force Ouvrière ».

Il nous reste encore cette même unité, nous ne saurions d'ailleurs nous satisfaire, nous ne saurions accepter l'aggravation de nos conditions de travail, de nos conditions de vie, de nos conditions de travail, de nos conditions de vie.

Il nous reste encore cette même unité, nous ne saurions d'ailleurs nous satisfaire, nous ne saurions accepter l'aggravation de nos conditions de travail, de nos conditions de vie, de nos conditions de travail, de nos conditions de vie.

Il nous reste encore cette même unité, nous ne saurions d'ailleurs nous satisfaire, nous ne saurions accepter l'aggravation de nos conditions de travail, de nos conditions de vie, de nos conditions de travail, de nos conditions de vie.

Il nous reste encore cette même unité, nous ne saurions d'ailleurs nous satisfaire, nous ne saurions accepter l'aggravation de nos conditions de travail, de nos conditions de vie, de nos conditions de travail, de nos conditions de vie.

Il nous reste encore cette même unité, nous ne saurions d'ailleurs nous satisfaire, nous ne saurions accepter l'aggravation de nos conditions de travail, de nos conditions de vie, de nos conditions de travail, de nos conditions de vie.

5 au 8 avril 1960 - PARIS

- **GEORGES FRISCHMANN réélu Secrétaire général**

Relatant ce congrès dans le journal fédéral, G. FRISCHMANN écrit "nous étions là avec nos pensées convergeant vers un seul but : servir le personnel des PTT en formulant des revendications justes, des lignes d'action correctes et efficaces, avec un souci dominant : unir".

"C'est pour cela que nous avons pu travailler en abou- tissant à l'unanimité"... il poursuit "deuxième trait frappant de notre congrès : sa jeunesse, les jeunes y étaient majoritaires".

13 au 16 novembre 1962 - PARIS

- **GEORGES FRISCHMANN réélu Secrétaire général**

Dans le rapport d'activité, un très important chapitre est consacré à "contrer l'emprise des monopoles, pour une démocratie véritable" y sont abordés : la crise des PTT, les trusts et les PTT, la fusion des trusts et des PTT, le CNET et les trusts, le scandale des marchés des PTT, l'autonomie des télécommunications ?

Après avoir dénoncé l'attitude de la FNT qui revendique l'autonomie, le rapport précisait :

Autonomie des Télécommunications ?

Les conséquences en seraient la perte des avantages du Statut des Fonctionnaires et le paiement des impôts qui mettraient l'exploitation téléphonique en déficit!

Le problème n'est pas de détacher les télécommunications ou tel autre service des P.T.T. La solution idéale, dans le cadre d'un régime vraiment démocratique, serait d'empêcher les monopoles de nuire par la nationalisation et le contrôle démocratique de ces nationalisations.

Par contre, nous sommes pour la solution préconisée par notre Congrès de Limoges de 1945, qui revendiquait l'autonomie financière des P.T.T. et la suppression de la tutelle étouffante du Ministère des Finances.

Mais, là encore; poser ce problème en soi, comme le fait F.O., c'est semer des illusions sur les possibilités et les limites qui existent en régime capitaliste. Seul un régime vraiment démocratique peut autoriser une véritable autonomie des P.T.T., une gestion où le personnel sera à part entière, et une politique des P.T.T. vraiment au service de la population et vraiment conforme aux besoins du personnel.

Nous rejoignons donc là encore l'aspiration générale de la classe ouvrière et de tous les républicains sincères à une véritable démocratie. C'est pourquoi nous sommes en tout point d'accord avec le programme et l'action de notre grande C.G.T.

Des questions qui marqueront tous les congrès à venir.

17 au 20 novembre 1964 - MONTREUIL

■ GEORGES FRISCHMANN réélu Secrétaire général

Au dessus de la tribune du congrès, une phrase de B. FRACHON, Secrétaire général de la CGT

"L'unité d'action doit être portée au niveau des obstacles à surmonter".

Une fois encore, on retrouve cette exigence de la Fédération, l'unité pour mieux agir, pour gagner sur les revendications dans cette période d'aggravation de la crise des PTT.

21 au 25 novembre 1967 - ISSY-LES-MOULINEAUX

■ GEORGES FRISCHMANN réélu Secrétaire général

De ce congrès nous retiendrons une intervention ayant trait aux services féminins placés sous le signe des progrès techniques (notamment les chèques postaux et services téléphoniques), avec pour ces services la menace de disparition des emplois.

"Les revendications que nous posons : la semaine de 35 heures en 5 jours, la possibilité de partir à la retraite à 50 ans avec compensation de traitement, ne sont pas des revendications futuristes, démagogiques, elles sont la condition obligatoire pour empêcher à brève échéance, des licenciements massifs, des déplacements pour des milliers de femmes pour que restent valables tous les droits acquis ..." ainsi s'exprimait Madeleine VIGNES.

LA BATAILLE DES IDEES :
UN FRONT DE LA LUTTE DE CLASSES



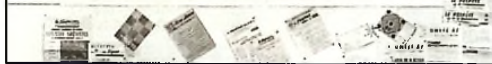
PAS D'ACTION DE MASSE
SANS PROPAGANDE DE MASSE



LA PRESSE CONFEDERALE
PRINCIPAL MOYEN D'EXPRESSION DE LA C.G.T.



DIFFUSER NOTRE PRESSE
C'EST PORTER LA VERITE



21 au 24 avril 1970 - ISSY-LES-MOULINEAUX

■ GEORGES FRISCHMANN réélu Secrétaire général

La revalorisation des traitements et la politique contractuelle après la grève de 1968 : le sujet dominant de ce congrès.

17 au 20 octobre 1972 - PARIS

■ GEORGES FRISCHMANN réélu Secrétaire général



Quelques mois après la signature du Programme Commun de gouvernement par le Parti Communiste Français et le Parti Socialiste, ratifié par les Radicaux de gauche, cet événement a été discuté et commenté longuement par les délégués.

Et la résolution générale y consacre un chapitre sous le titre "Pour le triomphe des forces démocratiques et syndicales" qui se conclut ainsi : "en même temps qu'elle intensifiera son action pour la satisfaction immédiate des revendications urgentes, la Fédération CGT des PTT, toutes ses organisations, tous ses militants et militantes s'engageront avec dynamisme et enthousiasme dans la bataille pour gagner le personnel à l'union de la gauche, au soutien du programme commun".

Mais le congrès n'oublie pas pour autant les luttes revendicatives pour stopper l'offensive contre le service public PTT dont la modernisation des services sert de pré-texte.

18 au 22 novembre 1975 - NANTERRE

■ **GEORGES FRISCHMANN** réélu Secrétaire général

Un an après la grève de 1974, l'aggravation de la crise économique domine les débats, de même que la montée de la volonté de changement politique.

Deux décisions statutaires importantes les créations de l'Union Fédérale des Cadres et de l'Union Fédérale des Retraités.



29 janvier au 3 février 1979 - NANTERRE

■ **LOUIS VIANNET** élu Secrétaire général

La revalorisation de la profession en mettant un terme à la situation de sous rémunération du personnel des PTT, en imposant la création de 50 000 emplois de titulaires, en exigeant la semaine de 35 heures en 5 jours pour tous et toutes et l'avancement de l'âge ouvrant droit à la retraite et en stoppant les attaques contre le service public : telles sont les questions fondamentales débattues dans ce 24^e congrès.

22 au 27 novembre 1982 - NANTERRE

■ **ALBERT LE GUERN**, élu Secrétaire général

Revalorisation de la profession, service public : tout dépend de vous. Tel était le mot d'ordre du congrès.

Dans ses conclusions, Albert LE GUERN disait : "notre congrès a également démontré que la démocratie est pour notre combat pour atteindre nos objectifs, un besoin aussi vital que l'air que nous respirons."



Démocratie avant le congrès : des débats nombreux, plus de 250 amendements. Démocratie pendant le congrès : plus de 60 interventions à cette tribune.

Maintenant la démocratie après le congrès : nous devons avoir la volonté constante, quotidienne de faire progresser nos idées avec nos syndiqués, avec les travailleurs et les travailleuses des PTT".

14 au 18 octobre 1985 - BOURGES

■ **ALBERT LE GUERN**, réélu Secrétaire général

Pour tous les salariés, la CGT est une valeur sûre.

La société bouge, le personnel des PTT aussi.

La CGT propose de gérer autrement les PTT.

Le congrès décide de cultiver son jardin syndical. Les statuts sont ainsi profondément remaniés concernant, l'union régionale, le syndicat départemental et l'accent est plus particulièrement mis sur la section syndicale.



30 mai au 2 juin 1988 - LE MANS

■ **MARYSE DUMAS**, élue Secrétaire générale

Un congrès dont le thème est la section syndicale pour faire réellement vivre les statuts votés au 26^e congrès.

Longuet battu en octobre 1987 : cette magnifique victoire a fait que ce congrès est particulièrement dynamique et tonique.

Un succès qui fera dire à Maryse DUMAS

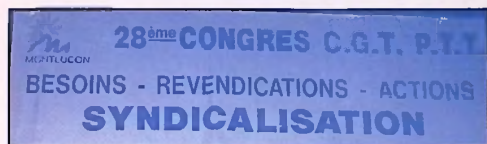
"Aujourd'hui le personnel est bien plus fort qu'hier pour faire aboutir la totalité de ses revendications ... parce qu'il a été uni, déterminé sur une revendication claire, il a imposé un recul sur une question qui, pourtant, lui apparaissait fatale, inéluctable".

Fait marquant de ce congrès : pour la 1^{re} fois dans l'histoire de la Fédération des PTT, une femme devient Secrétaire générale.



18 au 22 novembre - MONTLUÇON

■ **MARYSE DUMAS**, réélue Secrétaire générale



Faire une seule Fédération pour les salariés du secteur des PTT, rassemblant les salariés des deux exploitants, des filiales et des entreprises privées concurrentielles : ce choix proposé aux délégués a été approuvé par le 28^e congrès par 99,15 % des voix, congrès dont le thème était : **besoin, revendications, actions, syndicalisation.**

30 janvier au 3 février 1995 - POITIERS

■ **MARYSE DUMAS**, réélue Secrétaire générale

Contre la loi du fric : la CGT.

Pour les revendications, la liberté, la solidarité : LA CGT. Non à la privatisation, oui au service public.

Un thème très vaste pour le congrès qui a beaucoup discuté de l'emploi et de la précarité.

Les délégués ont souhaité aussi, une CGT plus revendicative sur toutes les questions, une CGT qui rassemble la diversité des catégories de salariés (de droit public et de droit privé) travaillant sur le secteur.



11 au 15 mai 1998 - ANGERS

■ **ALAIN GAUTHERON**, élu Secrétaire général

Un congrès pour devenir véritablement la Fédération CGT des salariés du secteur de La Poste et des télécommunications (la modification des statuts a été approuvée par 90,95 % des voix) mais rassembler tant de diversité ne peut reposer sur une activité globale réductrice.

Le congrès a donc également réfléchi sur la nécessaire évolution de nos formes d'organisation, pour mieux développer notre démarche revendicative dans une société qui se transforme profondément et durablement, alors que dans le même temps le syndicalisme, dont la CGT, est faible et éparpillé.

Ce qui faisait dire à Alain GAUTHERON dans son rapport introductif : "plus que jamais les salariés ont besoin de l'unité pour peser efficacement sur le cours des choses".



NB : Sources, les archives de la Fédération CGT des PTT dont le siège est à Montreuil et plus particulièrement :

■ *Les comptes rendus des congrès,*

■ *La collection du Journal de la Fédération,*

■ *L'Histoire de la Fédération CGT des PTT (1672-1946) de G. FRISCHMANN (éd. Sociales),*

■ *La Fédération CGT des PTT dans l'affrontement de classe de 1947 de Serge LOTIER (supplément au journal fédéral avril 1998).*

■ *Emmanuel FLEURY : un dirigeant syndical révolutionnaire et un grand résistant des PTT, Michel DELUGIN, supplément au Relais Juin 2000,*

■ *Le Relais N° 2 de mai 1999 et N° 7 de septembre 2000.*

■ *Un grand merci à madame Cassandra JOUOT, archiviste de notre Fédération, pour son aide efficace et précieuse.*

Commémoration de la libération de Paris

L'institut d'Histoire sociale y a participé les jeudi 23 et vendredi 24 août 2001 dans différents établissements des PTT.

Nous publions ci-dessous l'inter-vention de Joël RAGUENAUD secrétaire de la section syndicale de la RP de Paris, rue du Louvre, premier service des PTT à avoir décrété la grève insurrectionnelle.

"Le pays traverse une crise sans précédent. Depuis juin 1940, il est occupé, soumis à un régime d'exception. On persécute, on affame, on emprisonne, on déporte, on fusille des Français et des Françaises de toutes classes, et des conditions, coupables d'avoir réagi avec le cœur et leur raison contre l'occupant et ses soutiens.

La Fédération postale CGT, reconstituée, réunifiée, appelle tous les travailleurs des PTT à s'organiser pour l'action nécessaire à l'aboutissement de leurs revendications et pour hâter la libération et l'indépendance de la France."

Tel est l'appel, sans ambiguïté, du premier numéro de la Fédération postale en septembre 1943, édition clandestine.

Alors marquer comme il convient le 57^e anniversaire de la libération n'est pas bien sûr, une chose facile, mais nous nous devons (comme nous l'avons toujours fait à Paris Louvre) témoigner notre fidélité à tous ceux et à toutes celles, qui ont participé comme l'a écrit Benoît Frachon, ancien secrétaire général de la CGT, à "cette guerre dans la nuit qui a donné naissance à tant d'initiatives, d'actes d'héroïsme et dont les acteurs où les témoins demeurent en partie inconnus". C'est vrai que ces années noires de l'occupation nazie ont été, pour des millions de travailleurs, de militants de la CGT, de militants politiques, une période révélatrice de courage, d'actes d'héroïsme, d'initiatives restées dans l'ombre.

Nous ne pouvons les oublier, car trop nombreux, il y laissèrent leur vie.

Paul Vaguet : arrêté au métro Louis Blanc par la police française, alors qu'il distribuait des tracts, il fut condamné aux travaux forcés à per-

pétuité par la cour spéciale, qui siégea le 8 octobre 1941. Livré ensuite aux nazis, il fut fusillé à Caen le 15 décembre.

Henri Basile : il fut assassiné le 19 août 1944 lors du véritable début de l'insurrection parisienne.

Mais aujourd'hui, qui se souvient d'eux ? Qui a déjà levé les yeux sur les plaques qui portent leurs noms, ainsi que sur la plaque qui porte les noms des 41 postiers de Paris Louvre morts pour la France, et dont le nom est gravé à jamais sous le péristyle de la recette principale.

Certes les noms, les faits se perdent dans les mémoires. Mais tout ne peut être expliqué, justifié par l'œuvre du temps qui passe !

Combien de faits, de noms sont absents des mémoires car jamais ou rarement au fil des générations qui passent, nombre d'entre elles n'en ont jamais rien su ?

Pour bien affronter le présent et peser sur le futur, faut-il encore connaître le passé et en tirer les enseignements et l'expérience.

Alors pour ne pas oublier souvenirs nous...

Le 10 août 1944, les cheminots se mettaient en grève, paralysant fortement les déplacements de l'occupant.

Le 15 août, les agents des PTT étaient appelés à leur tour à la grève générale, grève qui sera effective dès le 16 août. A Paris RP, le bureau était transformé en camp retranché hérissé de barricades. Les postiers du bureau tinrent toute leur place dans ce combat et ils apportèrent un précieux concours à la libération de Paris, malgré la présence dans ces murs de l'occupant nazi.

Il faut savoir que l'appel à la grève générale est parti de la recette princi-



pale du Louvre. Cet appel fut ensuite répandu dans tous les bureaux de la capitale et jusqu'en banlieue.

Après bien des combats, les Allemands capitulent le 25 août.

La capitale, après quatre années de souffrances et de terreur est enfin libérée. Dans les PTT, la reprise du travail s'effectue le 28 août.

C'est l'heure des conquêtes sociales qui sonnent alors. Elles sont contenues dans le programme du CNR (le Conseil national de la Résistance) qui les a rédigées dès le 15 mars 1944. Sa lecture permet de comprendre, que la masse des résistants et du peuple condamnait les féodalités de l'argent comme responsables des malheurs de la France.

Ensuite notre camarade montre combien aujourd'hui nous nous éloignons de plus en plus du programme du CNR, et fait le lien entre les combats de la résistance et ceux qu'il faut mener aujourd'hui.

Il termine en appelant à travailler aujourd'hui, non seulement à la transmission de la mémoire des faits..., des hommes et des femmes, comme ceux que nous honorons ce jour, mais (aussi) aider les nouvelles générations à intégrer le sens du mot "humanité", afin qu'elles puissent en dégager les valeurs, les mettre au service de l'associatif, du politique, du culturel et contribuer ainsi à construire la civilisation du 21^e siècle."



Commémoration du 50^e anniversaire de la libération de Paris le 24 août 1994 : Recette Principale, rue du Louvre, reconstitution d'une barricade.

Grève d'août 1953

(à propos de son démarrage
et du rôle de la CGT) :

Tordons le cou à l'histoire officielle !

Le 24 août 1983, plus de 200 militants de la Fédération CGT des PTT et de sa commission fédérale des jeunes ont célébré l'anniversaire de la grande grève d'août 1953.

De décembre 1992 à juin 1993, cinq pages "Histoire" du Journal fédéral donnaient l'occasion à Georges Frischmann de revenir sur cet événement qui a profondément marqué notre profession PTT et au-delà de celle-ci.

Acteur de premier plan dans cette période, Georges Frischmann écrit : « *Il s'agit de la plus forte explosion sociale de la IV^e République : plusieurs millions de grévistes, en août 1953 ! La grève des PTT fut le détonateur et le conflit autour duquel se décide l'entrée en lutte des autres acteurs* ».

Les écrits sur cette grève ne manquent pas. Beaucoup d'historiens se sont penchés sur cette période de notre histoire (voir en annexe 1 les principales publications et leurs auteurs).

Ont-ils tous recherché la vérité ? Ont-ils tous été bien informés ? Sont-ils tous de bonne foi ? Autant de questions qui ont motivé ce dossier de l'IHS-CGT des PTT.

La fable de "l'initiative" des postiers FO de Bordeaux quant au démarrage de cette grève – reprise dans de nombreux écrits – méritait que nous donnions **la parole à des camarades CGT qui ont vécu cette grève à Bordeaux, comme Georges Durou, Marc Fauvel et Guy Joubert.**

Quant au rôle déterminant de la CGT tout au long du conflit, bien peu s'aventurent à le nier. En effet, d'emblée la Fédération estime qu'il faut tout faire pour organiser solidement la grève en appuyant « tout

mouvement démocratique décidé et en faisant élire des comités de grève unitaires ».

Elle appelle aussi les organisations syndicales des PTT « *à se réunir pour coordonner le mouvement, pour imposer le retrait des projets gouvernementaux, une augmentation de 7000 francs mensuels minimum, la prime de fin d'année de 20 000 francs à tous, l'arrêt des licenciements, la titularisation des auxiliaires et toutes les revendications posées* ».

Pour autant cette puissante grève démocratique et unitaire ne parviendra pas à empêcher des discussions séparées et l'énorme magouillage qui se produit entre la CFTC et le MRP (droite), la SFIO (socialiste) et FO et le gouvernement : c'est la trahison des syndicats réformistes qui, sans aucune garantie gouvernementale, appellent à la reprise du travail (voir pages suivantes « extraits des mémoires de Vincent Auriol, Président de la République en 1953 »).

"**Trahis mais non vaincus**" titrera le Journal fédéral d'août-septembre 1953. Les décrets qui avaient provoqué l'explosion, ne seront pas appliqués aux PTT, ce n'est pas le moindre des acquis mais la trahison de FO et de la CFTC a privé les grévistes d'une victoire plus éclatante.

Le personnel des PTT l'a bien compris et a bien situé les responsabilités des uns et des autres. La CGT dans les PTT se renforce de 7 000 adhésions et triomphe aux élections professionnelles suivantes avec 41,3 % des voix. La CFTC ne s'en remettra jamais et FO ne reprendra pas la première place dans la profession.

Bernard BOUCHE,
Directeur du « Relais ».



EXTRAITS DU LIVRE DE VINCENT AURIOL, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, « MON SEPTENNAT »,⁽¹⁾

16 août, les grèves :
Bothereau et Laniel

22 heures : que s'est-il passé ?

A 11 h 30 ce matin, Jouhaux a remis à Laniel le mémorandum qu'il lui avait demandé. Jusque-là, ça allait. Il devait donner une réponse à 16 heures et Kuntz devait me téléphoner. N'ayant aucune nouvelle à 18 h 30, j'ai téléphoné à Kuntz, qui me répond : « Ils délibèrent. Je crois qu'ils attendent une réponse du patronat au sujet de la Commission supérieure des conventions collectives. »

A 20 heures, Laniel m'appelle et me dit : « J'ai Bothereau à côté de moi, nous sommes d'accord. Il voudrait que vous disiez que vous avez confiance en moi et qu'il faut me faire confiance. » Eberlué, je dis : « Mais je ne comprends rien du tout à ce que vous me dites. Ai-je besoin de dire à Bothereau que j'ai confiance en vous ? Est-ce que ce n'est pas normal ? »

Laniel : C'est parce que je ne veux pas faire de propositions ni accepter de discuter tant qu'ils n'ont pas repris le travail ; qu'on reprenne le travail et qu'on me fasse confiance. C'est une question d'autorité de l'Etat.

V.A. : En bref, vous me demandez de dire à Bothereau – lequel le dira à la classe ouvrière – qu'il faut reprendre le travail et qu'on vous fasse confiance pour la suite. Mais confiance pour quoi ? Pour quelle réforme ? Pour quelle politique ? Pour quelle satisfaction ?

Envoyez-moi une note portant vos décisions et engagements, sur lesquels vous seriez d'accord avec Bothereau et avec les syndicats. Je dirai alors : « Le président du Conseil me demande de vous dire que vous repreniez le travail et que vous fassiez confiance en sa sagesse. » Ça, je peux le faire.

L. : Mais je ne peux pas vous envoyer de note, ni de décisions.

V.A. : Mais alors, pourquoi ne pas accepter l'arbitrage du Conseil national économique ?

L. : Les ministres me répondent : que Jouhaux est président de Force ouvrière et que cela fâchera les autres syndicats ; que l'intervention du Conseil national économique comme arbitre blessera les députés.

V.A. : Mais, dans ce cas qu'on dissolve le Conseil économique !

Son intervention non seulement est logique, Monsieur le Président, mais elle est obligatoire. Lisez donc la Constitution⁽¹⁾. Vous verrez que le cas est prévu de l'intervention du Conseil national économique lorsqu'il y a des conflits sociaux. D'autre part, Jouhaux ne demande pas la convocation du Conseil économique, mais il parle au nom du bureau.

L. : Je vais consulter les ministres. »

Je le prie de demander à Bothereau de me téléphoner et je dis à Bothereau que je ne comprends pas ce que me demande Laniel.

Bothereau : « Mais c'est parce que les camarades n'ont pas confiance dans les promesses du gouvernement. Il faudrait que ce soit le président de la République qui s'adresse à eux ; car ils ont confiance en lui. »

V.A. : Mais je ne le peux pas, et je ne le peux que si le gouvernement me dit que vous êtes d'accord, et sur quoi vous êtes d'accord, et sur quoi il veut que j'intervienne et que je prenne des engagements devant la classe ouvrière. »

Evidemment je ne sais, dès lors, plus rien.

Je téléphone à Jouhaux : « Je ne comprends rien, me dit-il ; on m'a demandé un mémorandum, je l'ai remis ; on ne m'a plus parlé de rien, on me laisse tomber. Laissons-les se dépatouiller. »

J'appelle Segalat qui me répond : « Je ne peux rien vous dire car je suis dans le noir. Je ne comprends pas, on discute, on est divisé, les uns sont pour la conciliation, les autres se raidissent. »

**Les grèves :
négociations et manœuvre**

Midi : Mon fils me met au courant. On a discuté cette nuit jusqu'à 3 heures.

Maintenant FO et CFTC sont à Matingnon, discutant avec Laniel et quelques ministres. Mais alors, où est l'autorité de l'Etat? On ne voulait pas discuter tant qu'on n'aurait pas repris le travail ! Personne n'y comprend rien. Gombault lui a dit : « Mais que le président vienne donc à Paris et qu'il prenne tout en main ! » « A quoi bon, lui répond-il, hier soir on lui a dit que c'était inutile. Le président du Conseil renonce à lui envoyer, à sa demande, une note et à lui déléguer un ministre ». Paul ajoute que des ministres ont proposé de faire venir des blindés ; il y en a déjà.

(...)

Après une discussion de toute la journée entre Laniel, FO et CFTC un communiqué a été remis à 15 heures par Forgeot aux organisations centrales FO et CFTC qui devraient

apporter une réponse à six heures. Elles devaient consulter leurs fédérations. La FO avait vu Jouhaux qui conseillait d'accepter ; contrairement à mon avis et pour ne pas les raidir, il a préféré ne pas publier le mémorandum car, à une nuance infime près, le communiqué le reprend.

Ainsi M. Laniel me dit :

« Dites-leur de me faire confiance car l'autorité de l'Etat m'interdit de discuter avec eux ». Il n'accepte pas la médiation constitutionnelle du Conseil national économique, et, sous prétexte que l'autorité appartient à l'Assemblée parce qu'il y a autorité de la loi ; or, il discute avec les syndicats. Il subira la convocation de l'Assemblée, faute de s'entendre avec celle-ci ; c'est une incohérence folle !

1. L'article 25 de la Constitution prévoit : « Le Conseil économique peut... être consulté par le Conseil des ministres. Il l'est obligatoirement sur l'établissement d'un plan économique national ayant pour sujet le plein emploi des hommes et l'utilisation rationnelle des ressources matérielles. »

(1). Gallimard, 1970, pages 555 - 557 ; 559.



NDLR : Bothereau : secrétaire général de la Confédération FO ; Jouhaux : président de la Confédération FO ; Laniel : président du Conseil, l'équivalent du Premier ministre actuel.



Georges FRISCHMANN
Secrétaire général
de la Fédération Postale
vous disant pendant
la grève :

« Un seul gouvernement,
une seule administration
vous exploitent. Alors,
pourquoi plusieurs Syn-
dicats ? »

« La trahison de F.O.
et de la C.F.T.C. en
pleine lutte pose l'impé-
rieuse nécessité de la ré-
unification syndicale. »

« Venez dans la C.G.T.
y travailler. Avec le même
cœur qu'elle a dirigé vo-
tre grève et préservé vo-
tre unité à la base, elle
vous conduira à l'unité
syndicale que vous désirez
tous. »

FÉDÉRATION POSTALE G.G.T. — 213, rue Lafayette, PARIS (10^e)

BULLETIN D'ADHÉSION

PROMOTION

“Grève d'Août 1953”

J'ai participé à cette grève dans toute la mesure de mes moyens, et surtout, parce que notre unité nous garantissait la victoire. J'adhère à la Fédération Postale C.G.T. pour continuer à lutter pour toutes mes revendications et pour œuvrer à la réunification syndicale.

NOM et PRENOMS (en majuscules) _____

CATÉGORIE _____ Bureau ou Service _____

ADRESSE complète (afin de recevoir gratuitement le journal fédéral) _____

Date et signature _____

A remettre au Délégué de la Fédération Postale de votre service ou localité ou à retourner à la Fédération Postale : 213, rue Lafayette, Paris (10^e).

Quelques dates, quelques événements politiques et sociaux qui ont précédé la grève d'août 1953⁽¹⁾

- Depuis 1946, la France est embourbée dans "la sale guerre" d'Indochine.

Le bilan que l'on dressera, lorsqu'elle prendra fin en 1954, donne la mesure du sacrifice imposé à un pays qui n'avait même pas fini de panser toutes les plaies résultant de la Seconde guerre mondiale.

Cette guerre d'Indochine aura coûté la vie, du côté français, à 100 000 soldats et officiers et englouti 3 000 milliards de francs (de l'époque).

- En 1952, avec le Plan Marshall, la France est à la remorque des Etats-Unis; ce plan vise, sous couvert d'aides financières, à dominer l'économie des pays d'Europe et faire barrage aux mouvements démocratiques.

En Europe, avec le projet de Communauté européenne de Défense (CED), c'est le réarmement allemand qui est à l'ordre du jour. La guerre froide exige des crédits fabuleux; le budget militaire écrase, de plus en plus, les budgets civils. Ainsi devant le Parlement le 3 janvier 1952, le ministre de la Guerre, René Plevin déclare : *« Il est bien évident que ce que nous avons donné en plus à la défense, nous l'avons en moins à la reconstruction, en moins aux investissements... les crédits et la main-d'œuvre sont utilisés à faire des pistes d'envol et des abris pour le matériel nécessaire à nos divisions. Nous avons choisi de faire payer plus d'impôts et d'assurer notre sécurité. Nous avons choisi de mettre en veilleuse bien des lois en vertu desquelles nous devions donner davantage aux fonctionnaires, aux veuves, aux mutilés, aux bénéficiaires des allocations familiales. »*

- Le 11 mai 1952, le ministre du Travail annonce son intention de réformer la sécurité sociale, les régimes spéciaux, les limites d'âge pour les retraites. La loi de finance a prévu 110 milliards d'économies... et 3 940 suppressions d'emplois aux PTT.

- 1952 est aussi marqué par les atteintes aux libertés démocratiques et syn-

dicales. Multiplication des perquisitions des sièges et locaux de la CGT et du Parti communiste; arrestations arbitraires de militants comme Alain Le Leap, co-secrétaire général de la CGT, Benoit Frachon, secrétaire général est contraint à vivre dans la clandestinité. Jacques Duclos, Guy Duclonné, Paul Laurent, Louis Baillot, etc. tous dirigeants communistes sont également arrêtés. Toutes les actions en faveur de la paix, contre la guerre en Indochine sont réprimées.

- En avril 1952, le New York Times publie un article sur les dollars américains distribués au syndicat FO.

- Mais 1952 est marqué par le développement des luttes.

Renault, les 12 février et 4 juin, une immense manifestation le 1^{er} mai, le 4 juin les fonctionnaires puis les 20 et 21 octobre, le 18 octobre ce sont les grands magasins; dans les PTT une revendication commence à susciter des luttes locales : la prime de fin d'année à 20 000 F, revendiquée par le conseil national de la Fédération et qui va devenir un extraordinaire ciment unitaire.

- 1953 : le 7 janvier, René Mayer est élu président du Conseil en remplacement de Pinay. Il annonce d'emblée ses intentions : *« Je proposerai au Parlement, lors du vote de la loi de finances, le blocage des dépenses civiles et militaires de l'ordre de 80 à 100 milliards de francs »*. Chacun comprend que les "dépenses civiles" seront touchées, mais pas les dépenses militaires, car elles sont évaluées, pour la seule guerre du Vietnam, à 2 milliards par jour. On annonce 4 milliards nouveaux à trouver dans les PTT, 5 000 suppressions d'emplois d'auxiliaires...

Ce même Mayer ne peut pas admettre que l'on s'oppose à sa politique. Les luttes contre la guerre au Vietnam, contre le réarmement allemand et la revendication de réduction des crédits militaires lui sont insupportables, alors il réprime les dirigeants de la CGT.

Lucien Molino et André Tollet sont arrêtés tandis que Marcel Dufriche et Benoit Frachon réussissent à s'échapper. Madeleine Colin, membre du bureau de la Fédération PTT, qui distribue des tracts pour la prime de fin d'année, est sanctionnée.

- Le 19 juin 1953, les époux Rosenberg, faussement accusés d'espionnage, sont électrocutés aux Etats-Unis; le maccarthys-

me y règne en maître et montre le chemin aux autres pays.

● **Les 12 et 13 mai, les décrets Mayer sont publiés.** Ils bloquent ou annulent plusieurs dizaines de milliards de francs dans les budgets civils; plus de 3 milliards sont à nouveau arrachés aux PTT.

● **Le 27 mai, grève dans les PTT à l'appel de la CGT (CFTC et Autonomes s'étant retirés du mouvement après la démission de Mayer le 21 mai).**

● **Du 4 au 7 juin 1953, la Fédération CGT des PTT réunit son conseil national.**



Conseil national de la CGT en juin 1953, au centre : G. Frischmann.

● **Le 27 juin, le gouvernement Laniel est formé,** c'est aussitôt la poursuite et l'aggravation des projets Mayer.

● **Le 14 juillet, le défilé est réprimé dans le sang, 8 morts dans le cortège des travailleurs algériens.** Il faut dire que le 11 juillet, l'Assemblée nationale avait accordé à M. Laniel "les pouvoirs spéciaux" jusqu'au 1^{er} octobre.

Les décrets Laniel sont soumis aux députés, ils devront être publiés avant le 15 août.

Ces décrets portent sur :

- un nouvel abattement de 15 % des crédits civils avant la fin de l'année;
- le licenciement massif des auxiliaires;
- le recul de 5 ans des limites d'âge ouvrant droit à la retraite;
- la suppression du service actif pour la part des bénéficiaires;
- l'allongement de 25 % des durées requises pour l'avancement d'échelon ou de grade, l'allongement des carrières;
- la "réorganisation" du régime des loyers;
- la réforme du mode de fixation des salaires dans les entreprises nationales;
- économies et réformes administratives;
- possibilité de "suspendre, différer ou limiter" les versements des prestations de sécurité sociale, ristournes et pensions; suppression de la retraite du combattant, etc...;
- et bien entendu refus de toutes augmentations de salaires, traitements et retraites.



Vibrant de confiance et de certitude de vaincre
Notre Conseil National a montré la seule voie

- Pour l'abrogation des décrets et l'abandon des projets gouvernementaux
- Pour nos 7.000.000 frs mensuels à tous
- Pour la prime de 20.000.000 frs
- Pour l'augmentation des effectifs

UN COMITE D'UNITE
dans chaque bureau, brigade, équipe ou atelier!

L'heure de la victoire sonne!

ALLOUCTION D'OUVERTURE D'EMMANUEL FLEURY

« Le Conseil National de la Fédération CGT des PTT, réuni les 4, 5, 6 et 7 juin 1953, a tenu son 10^{ème} congrès. Ce congrès a été marqué par une atmosphère de confiance et de certitude de vaincre. Il a montré la seule voie à suivre : la lutte pour l'abrogation des décrets et l'abandon des projets gouvernementaux, pour nos 7.000.000 frs mensuels à tous, pour la prime de 20.000.000 frs, pour l'augmentation des effectifs. »

DE BORDEAUX ET DU SUD-OUEST
RÉPUBLIQUE GÉNÉRALISTE DE LA RÉPUBLIQUE

**EN ACCORD AVEC LEUR FÉDÉRATION NATIONALE
Les postiers bordelais F.O.
lancent l'ordre de grève
générale et illimitée**

Le mouvement est suivi par
les deux autres Centres syndicaux
C'est ensemble qu'ils ont signé
après l'annonce d'un arrêt de travail
une déclaration de grève générale et illimitée.

« La Nouvelle
République », 5 août 1953.

Que s'est-il passé ?

Après avoir informé, avec « quelque retard »⁽¹⁾, leur fédération et s'être vraisemblablement concertés, les dirigeants FO envoient un émissaire auprès des journaux « Sud-Ouest » et « la Nouvelle République » pour expliquer leur version des faits. Ils ont, en effet, en permanence et en termes parfois violents repoussé toute idée ou proposition d'action commune avec la CGT.

**COMITÉ INTERSYNDICAL DES P.T.T.
FORCES OUVRIÈRES - C.F.T.C. - AUTONOMES**

Le C.G.T. n'ayant pas donné l'ordre de grève, n'a pas participé à la discussion des revendications des OUVRIERS et ses adhérents se désolent d'avoir plus qu'elle soit que les résultats obtenus sont et seront, sans contestation possible, le résultat de la grève des organisations syndicales libres, malgré le soutien de la C.G.T.

IN SPÉCIEL, LE C.G.T. TRAHIT ...

Pour ce qui, malgré l'abandon des décrets, malgré l'octroi d'une prime de suggestion spéciale uniforme, malgré le revirement du pouvoir d'État, malgré la levée des sanctions, malgré le maintien et la titularisation des suppléants, malgré le reprise du recrutement...
Et n'avez, depuis donné l'ordre de cessation de travail ...

ELLE APPELLE À ROUSSELER UNE GRÈVE
et que ses militants à FAIRE, à ÉCARTER, à TRAHIR, etc...

(C.G.T. TRAHIT LE TRAVAIL)

La C.G.T. TRAHIT
Quand elle déclare se préoccuper des revendications, alors qu'elle se vire qu'à faire mettre la grève et l'insurrection...
alors qu'elle se recherche que le ministre de nos chagrins...

La C.G.T. TRAHIT
Quand seule, elle rompt l'unité dans elle se réalise, trouvent encore une fois, qu'elle est à l'origine des divisions ouvrières

FAIRE à SA TRAHISON (qui voulait nous conduire au sabotage total de notre programme revendicatif, à l'abandon des libertés individuelles, à la liquidation de la démocratie par le dictateur d'un parti) les organisations syndicales libres dans l'unité ont répondu **NON**.

Par le reprise du travail avec le protocole d'accord, ces derniers n'auraient pu obtenir aucun des revendications essentielles des P.T.T.

Les organisations syndicales libres ont gagné sur deux fronts.
Elles ont réaffirmé qu'elles tendent à se servir du droit constitutionnel de grève pour faire reculer la réaction et la C.G.T. communiste. Avec à sa disposition, elles demeurent calmes et déterminées.

Pour le reprise totale du travail, vous avez manifesté votre accord avec les organisations syndicales libres. Vous avez été conciliants et réalistes. Vous n'avez pas pris l'illusion pour la réalité.

Vous avez choisi, avec la défense de nos revendications, la liberté contre la dictature.

Ainsi, vous avez mis, dans la syndicalisme libre, votre suprême espoir.

Que vont penser leurs adhérents de ce retournement brutal, à la lecture des journaux du lendemain ?...

Comme on l'a vu, « La Nouvelle République », leur donne entière satisfaction⁽²⁾.

« Sud-Ouest » est plus réservé. Après avoir reproduit le texte du comité de grève, il ajoute un paragraphe, sans le mettre en valeur, qui sans autre preuve qu'un "on dit", mettrait FO à l'initiative du mouvement. « On apprenait un peu plus tard que le syndicat FO

avait pris l'initiative d'un mouvement, pour décider, en accord avec les autres organisations, une grève illimitée de tous les services des PTT dans le département de la Gironde. »

Quels sont les faits ?

En prévision de la réunion du Conseil supérieur de la fonction publique, une journée nationale d'action avec arrêt de travail avait été lancée le 4 août. Elle concernait les fédérations des fonctionnaires des services publics et de santé et des PTT CGT, CFTC et Autonomes, « en vue de combattre les projets du gouvernement Laniel menaçant : "Votre avancement - La sécurité de votre emploi - La limite d'âge pour la retraite" ».

C.G.T. FÉDÉRATION POSTALE P.S.N.
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE
CAMARADES YACTEURS

La fédération postale vous invite à assister à la RÉUNION qui aura lieu le

A O U T 1 9 5 3
à 11 h 30

à la BRASSERIE DES P.T.T.

pour décider d'un arrêt de travail **LIMITÉ** ou **ILLIMITÉ** en vue de combattre les projets du Gouvernement Laniel menaçant :

- votre avancement
- la sécurité de votre emploi
- la limite d'âge pour la retraite

etc

déjà le gouvernement accuse un premier recul en décidant de reporter au 7 août la réunion du Conseil supérieur de la fonction publique, primitivement prévue pour le 4.

Camarades facturaire, ce n'est que dans l'unité que préparerez toute action victorieuse dans notre section.

Nous appelons les camarades F.O., C.F.T.C. et I. GÉNÉRALISTES à assister en masse à cette réunion d'importance primordiale

LA FÉDÉRATION POSTALE

La Fédération FO y était opposée. Robert Bothereau, secrétaire général de FO, au cours d'un entretien avec Laniel, président du Conseil, avait souligné que son organisation « se tenait à l'écart des manifestations revendicatives de mardi (4 août), dans l'attente d'une connaissance plus exacte des projets gouvernementaux à l'étude »⁽³⁾.

Cette journée d'action s'est traduite par de nombreux arrêts de travail. « Sud-Ouest »

1. Georgette Elgey - "Histoire de la IV^e République", page 154 (souligné par nous).
2. "La Nouvelle République" est considérée proche du Parti socialiste.
3. Jean Cavignac "Il y a trente ans, la grande grève des fonctionnaires partait de Bordeaux", Bulletin de l'IAES, page 41.

en fait état partiellement le 5 août : « *Les éboueurs et les cantonniers n'ont pas pris leur service le matin..., Suresnes, Nanterre, Aubervilliers, Vitry, Ivry, Villejuif, Arcueil, etc.* » « *Fermeture des mairies dans plusieurs communes Plessis-Robinson, Vanves, Clamart, Ivry, Saint-Maur, Gennevilliers, Antony...* » « *Des grèves dans les principaux bureaux de tri de Paris : gares du Nord, de l'Est, de Lyon, d'Austerlitz* »... « *Des répercussions pourraient donc avoir lieu pour la distribution du courrier en province...* » « *Dans les bureaux de Paris... les employés et particulièrement les facteurs, avaient pris leur service avec une heure de retard, notamment dans les centraux de Paris. Une seule distribution en serait résultée... En banlieue, notamment à La Garenne-Colombe, Romainville, Saint-Ouen, Les Lilas, Vincennes.* » « *De province, on signale des arrêts de travail des facteurs et des employés du service du départ à Quimper et à Saint-Brieuc...* » « *A la gare de Valence les postiers auraient cessé le travail, selon la CGT, de 0 heure à 7 heures* ».

On a ainsi un aperçu du climat de mécontentement qui règne dans ces catégories et de leur volonté d'agir. En effet, depuis de nombreux mois, la guerre fait rage au Vietnam, elle coûte au budget de l'Etat un milliard par jour. Pour la financer, les gouvernements successifs amputent les budgets civils au détriment du personnel.

Le 3 janvier 1953, René Pleven, ministre de la Guerre, n'avait-il pas déclaré à l'Assemblée nationale : « *Il est bien évident que ce que nous avons donné en plus à la défense, nous l'avons donné en moins aux investissements* ». Par contre, d'autres s'enrichissent : « *Les profits réalisés s'élèvent actuellement à onze fois ce qu'ils étaient en 1947* »⁽⁴⁾.

A Bordeaux, chez les facteurs, notamment à la réunion de la CGT à 11 h 30, le 4 août, ce climat revendicatif se retrouve. La proposition contenue dans le tract « *Décider d'un arrêt de travail limité ou illimité* », a fait mouche. On y apprend de surcroît que les téléphonistes viennent d'arrêter le travail pour une heure. Des facteurs FO sont là, ils ne comprennent pas l'attentisme de leurs dirigeants ; ils l'expriment vivement et sont bien décidés à le faire savoir à leurs dirigeants,

avec beaucoup de détermination pour l'action. Ce rendez-vous est pris à 15 heures, à l'embauche pour la deuxième distribution.

Bien avant l'heure, la cour intérieure de l'immeuble PTT donnant dans les rues Judaïque, Palais-Gallien, Castéja, qui abritent tous les grands services, grouille de monde, les képis de facteurs dominant. Le mot d'ordre court de bouche en bouche : « la grève générale illimitée. »

Portés par ce courant où dominant leurs adhérents, en présence des responsables CGT, CFTC et Autonomes, que pouvaient faire les dirigeants FO, affirmant encore le matin leur hostilité à toute action, « *les projets de décrets n'étant pas encore connus* » (ils ne seront publiés par la presse que le 10 août).

Que pouvaient faire les dirigeants FO lorsque l'un des leurs, s'adressant à ses adhérents qui l'apostrophaient, ressort l'argument habituellement utilisé pour justifier une action limitée : « *Une grève pour l'après-midi ça ne sert à rien, c'est une grève illimitée qu'il faudrait* ». Habituellement, cet argument suffit à calmer les velléités d'action. Cette fois, dans la cour en effervescence, la riposte des postiers est cinglante : grève illimitée. Significative est l'explication du responsable FO de Bordeaux, rendant compte "le soir" à un responsable national de la situation : « *Avec quelque retard, il le prévient : nous allons partir pour la grève. Je ne peux plus les tenir* »⁽⁵⁾.

Après cette lecture et celle de Marc Fauvel, pourra-t-on encore ajouter crédit, jusque dans les rangs de la CGT, à cette affabulation, lancée par « *La Nouvelle République* » le 5 août, d'une initiative de grève du syndicat FO, largement répandue?... Je pense avoir pu rétablir la réalité des faits, preuves à l'appui.

« *Paris-Match* » se surpasse dans la falsification :

Journaliste et photographe se présentent au comité de grève. Ils interviewent chaque responsable de syndicat, prennent des photos des participants. Dans le magazine suivant, sur toute la page 16, une photo des responsables FO avec ces légendes :

« *Au-dessus, ces hommes ont donné le signal de la grève.*

« *Au-dessous, dans un bureau du central des Chèques postaux de Bordeaux, conférence du brain-trust du syndicat FO de Gironde.* »

Georges DUROU.

4. Alain Le Leap, au Comité confédéral national de la CGT le 30 septembre 1953.

5. Georgette Elgey, déjà citée.

La grève de 1953 à Bordeaux dans les PTT

Le 4 août 1953, débutait donc à Bordeaux ce qui fut l'une des plus grandes grèves qu'ait eu à mener notre corporation qui était encore, il n'y a pas si longtemps, les PTT.

Devant l'attaque en règle que se préparait à mener le gouvernement Laniel de l'époque contre la fonction publique et qui devait se traduire dans ses mesures les plus spectaculaires par le recul de la limite d'âge de la retraite à 65 ans, l'allongement des échelons, le licenciement des auxiliaires, le blocage des salaires... notre Fédération CGT, avec la CFTC, avait appelé à une journée d'action à déterminer sur le plan local. Il convient de noter que l'organisation Force ouvrière était demeurée muette.

C'est ainsi qu'à Bordeaux dans la matinée du 4 août, les téléphonistes de l'inter débrayèrent une heure entre 11 heures et midi. Elles furent les premières dans l'action. Dans l'après-midi, les facteurs de la recette principale, de retour pour la deuxième distribution qui n'eut jamais lieu, se rassemblèrent dans les locaux de service à l'appel de notre section CGT. Une discussion s'engagea avec les camarades de Force ouvrière qui allèrent chercher certains de leurs dirigeants dont Bourden (SR) pour leur dire : « Il faut y aller ».

Informé de cette effervescence, de mon bureau de Mérignac par Marcelle Rouvière, notre secrétaire de l'inter, je me rendis "dare-dare" à la recette principale.

J'y trouvais les facteurs et d'autres agents de l'immeuble, guichets, télégraphe rassemblés dans la cour Judaique. Il y avait là nos camarades de la section en grande discussion. Arrivèrent les responsables FO, Bourden et Fouquet puis Badet, de la CFTC et Lafon, des Autonomes.

Je leur proposais de nous réunir à la brasserie des PTT avec l'ensemble des présents. Ce qui fut fait sur le champ. Réunis dans l'arrière-salle de la brasserie qui ne peut contenir tous les participants, nous ouvrimus la discussion. Poussés par leurs adhérents, les dirigeants FO, Fouquet en tête, acceptèrent l'idée que pour être efficace l'action devait continuer jusqu'au retrait des projets gouvernementaux.

En ma qualité de secrétaire régional (la secrétaire départementale Lucienne Boucard était en vacances, comme beaucoup d'autres responsables), je proposais la rédaction d'un texte qui reprendrait nos revendications¹⁾.

J'attirais l'attention sur le fait que nous ne saurions rester isolés. Pour cela il fallait faire le nécessaire pour faire connaître notre décision :

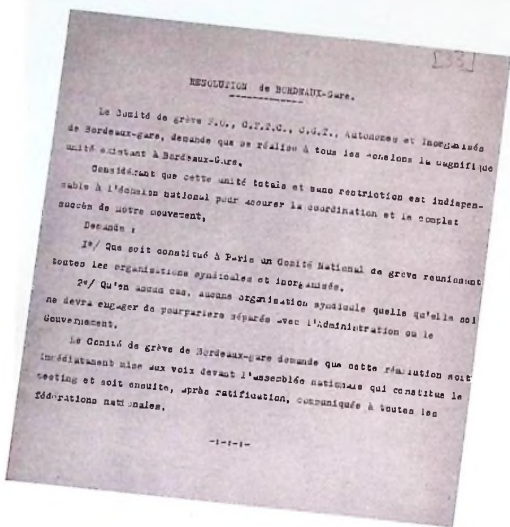
1. A l'ensemble du département ;
2. A l'ensemble des principaux centres du territoire national ;
3. A nos fédérations respectives.

Pour ce qui nous concernait, il fut constitué plusieurs équipes.

Pour ce qui était de la transmission télégraphique, un camarade inspecteur du central télégraphique dont j'ai oublié le nom, ainsi que Landry (FO) et Lafon (Autonomes) furent chargés de cette tâche. Dans la nuit du 4 au 5 août, en plus des bureaux du département, environ 300 centres télégraphiques, de tri, ainsi que les recettes principales furent touchés. Nos camarades de l'inter furent chargés de toucher les principaux centres téléphoniques. En plus de cette couverture nationale, si je puis dire, il fallait assurer le succès de la grève sur le département.

C'est ainsi que je me retrouvais le soir du 4 août avec Bourden, de FO, Broquaire, des Autonomes, que nous étions allés chercher chez lui, au centre de tri de Bordeaux-Gare situé rue Charles-Domercq où nous retrouvâmes nos camarades de la section CGT. La rencontre avec le chef de division fut assez musclée. Il prétendait nous interdire l'accès des locaux. Nous fîmes descendre les agents du tri au transbordement avec les chargeurs. Il fut alors décidé d'arrêter immédiatement le travail. C'était pour nous un nœud stratégique vital pour le succès de la grève. Avant de repartir nous allâmes sur les services ambulants encore en gare.

1. Voir le texte *Grève illimitée* du 4 août 1952, page 6 de ce dossier.



monde à le faire admettre. Il fallut batailler ferme, les responsables FO, redoutant visiblement ses talents d'orateur. La suite des événements devait révéler justifiée cette crainte de FO.

Après quelques interventions, il fut convenu de se retrouver pour une réunion à 15 heures, toujours dans la cour Judaïque. A partir de ce moment, nous pûmes dire que la grève était bien lancée.

Elle devait durer environ trois semaines.

L'après-midi du 5 août, le comité de grève se réunit à 14 heures pour prendre les dispositions concernant la conduite du mouvement. Vers 15 h 30, la cour Judaïque commença à se remplir. Visiblement, nous étions trop à l'étroit.

C'est à ce moment qu'eut lieu une provocation qui passa presque inaperçue. Alors que j'étais en discussion, une personne de la direction vint me demander et me dit : « M. Laherrere, le directeur départemental, reçoit les organisations syndicales, il voudrait vous voir vous aussi, la CGT ». Je pris avec moi un camarade, je crois que c'était Giraud et m'aperçus en montant les escaliers que nous étions "accompagnés" par des "poulets", nous avançâmes dans le couloir du bureau du directeur ; il y avait là quinze à vingt "flics", ce qui ne manqua pas de m'alerter.

J'entrais dans le bureau : il y avait Laherrere bien sûr et les représentants des autres syndicats, dont Fossat, secrétaire départemental de FO, qui devait se tenir pendant toute la grève en retrait. A ma vue, le directeur se leva et pointant l'index dans ma direction : « Voilà M. Fauvel, c'est lui le meneur » (C'était risible). Fossat intervint à ce moment et dit : « La police nous demande d'évacuer la cour Judaïque. Nous y sommes disposés. Si vous, la CGT, vous maintenez votre position, nous nous retirons de la grève. » Les autres syndicats restèrent muets. Un "flic" balançait une paire de menottes. Cela sentait la "provoc" à plein nez. Je gardais tout mon calme, mais ne manquais pas de m'étonner auprès de M. le directeur des témoins pour le moins curieux qui assistaient à cette réception. Je répondis en effet que j'étais persuadé que la cour Judaïque était vraiment trop étroite pour loger les 3 000 postiers rassemblés et que nous trouverions un lieu mieux adapté. Je descendis vers les grévistes avec Fossat et les

C'est ainsi que partirent à vide les ambulants d'Irun et de Nantes.

Le matin du 5 août, je me retrouvais devant l'immeuble des chèques avec Feyrin, responsable FO et M^{lle} Gautier, CFTC. Je leur proposais de nous placer devant l'entrée pour expliquer aux "chéquardes" les objectifs de la grève et les inviter à se joindre au mouvement. Feyrin prétendit que « nous n'y arriverions pas ». Il n'y a qu'une seule solution, « c'est de fermer toutes les entrées ». Ce qu'il fit, connaissant très bien le centre. A la réflexion, je crois qu'il a eu raison du point de vue de l'efficacité. Nous assistâmes alors pendant un moment à une course éfrénée de jeunes femmes faisant toutes les entrées des chèques pour y pénétrer. Puis au bout d'un moment, elles s'agglutinèrent à la porte d'entrée principale, rue du Château-d'Eau. Nous leur dîmes quelques mots concernant la grève qu'elles découvraient pour la première fois et leur fîmes savoir qu'il fallait se rendre dans la cour Judaïque pour une assemblée générale des services de Bordeaux.

Je retrouvais dans la cour Judaïque notre camarade Durou revenu "à vitesse grand V" de congé. Il nous assura pendant toute la grève un précieux concours. Comme il n'était pas présent lors de la constitution du comité de grève, et qu'il n'avait pas à l'époque de responsabilité syndicale, nous eûmes toutes les peines du

autres. Je leur demandais de nous réunir à la nouvelle Bourse. Il me répondit : « Non à l'ancienne. » Va pour l'ancienne ⁽²⁾. Monté sur une chaise, je dénonçais la provocation policière, et invitais les grévistes à se rendre rue de Lalande. Ce qui fut fait sur le champ. Certains camarades émirent des réserves, rêvant d'en découdre avec les "forces de l'ordre". Pour ma part, dans une circonstance où il fallait prendre une décision sur le champ, je continue de croire que c'était la bonne solution. Les filles des chèques ou de l'inter, ce ne sont pas les dockers. Enfin, certains, qui rêvaient déjà de briser l'unité du mouvement, en furent pour leurs frais.

Le meeting se tint dans l'ancienne Bourse qui elle aussi devait se révéler trop petite. A la fin du meeting, je demandais aux camarades de la CGT, membres de la CE, secrétaires de sections, etc., de se rendre au bureau 12 de la nouvelle Bourse. C'était le siège de notre syndicat. Ceci pour faire le point. Notre fédération, prévenue de ce qui se passait à Bordeaux, avait délégué notre camarade Leray, secrétaire général adjoint, pour prendre la température. En entendant les conseils de prudence de notre camarade, nous comprîmes que, visiblement, Paris avait été surpris. Après que je l'eus mis au courant de la situation, il n'insista pas et déclara nous faire confiance. Après avoir assisté au meeting, il repartit rassuré. D'ailleurs, notre fédération comprit très vite, on pouvait faire confiance au camarade Frischmann pour cela.

Dans un communiqué du 5 août, elle appelait en s'appuyant sur l'exemple de Bordeaux à se réunir sur les lieux de travail et à décider de l'action à mener. Le 5 août, Marseille, Périgieux et La Rochelle se joignirent au mouvement. Le 6 août, nous apprenions que Lille, Lyon, Clermont-Ferrand, Rouen, Nantes, Rennes, Reims, Nancy, Tours, l'interurbain de Paris entraient dans l'action. Le 7 août, Paris et sa banlieue étaient du nombre. On peut dire qu'à partir de ce moment, la grève avait atteint l'ensemble du territoire national.

Le 6 août, un communiqué du bureau confédéral de la CGT, appelant l'ensemble des travailleurs à soutenir les postiers et leurs propres revendications, devait amener le secteur public à entrer bientôt dans

la lutte : fonction publique, collectivités locales, EDF, cheminots, suivi par le secteur privé : métallurgie, bâtiment principalement.

On peut dire que le gouvernement Laniel avait réussi à faire l'unanimité contre lui.



Bourse du travail de Paris, 11 août 1953.
A la tribune, debout, G. Frischmann.

Pendant ce temps, l'administration se livrait au petit jeu des "convocations" et aussi des réquisitions qui étaient récupérées par le comité de grève.

C'est dans ce contexte que le préfet de la Gironde fit monter l'indignation des grévistes en se livrant à une mesure d'intimidation. Elle consista à faire procéder, d'une manière totalement arbitraire, à l'arrestation de quatre camarades qui n'avaient aucune responsabilité dans la conduite du mouvement : il s'agissait de Castagnet, un adhérent CGT ; Mourouchou, adhérent Autonome ; Boyer et Sorbier. Devant nos protestations, Castagnet fût libéré le soir même, Mourouchou et les autres au bout de deux ou trois jours. Devant le tribunal, ils furent défendus par M^{es} Bry, Laborde et Costedoat qui vinrent saluer notre meeting. Au bout de huit jours, le tribunal prononça la relaxe, ce qui fut salué avec enthousiasme dans un meeting.

La grève se poursuivit à raison de deux meetings par jour à la nouvelle Bourse du travail qui était seule apte à recevoir la foule toujours aussi compacte des grévistes. Tous les jours, la salle Ambroise-Croizat, le hall d'entrée, les escaliers étaient pleins. Au cours de la grève, nous reçûmes la visite de quelques parlementaires, Marc Dupuy, René Reyraud, Robert Brettes, le député-maire de Mérignac. Le 12 août, à la radio, Laniel, se

2. La nouvelle Bourse est occupée par la CGT, l'ancienne par FO.

faisait menaçant, sans résultat. Le 14 août, la presse annonce plus de 4 millions de grévistes. On comprend mieux la panique qui régnait dans les sphères gouvernementales. En effet, nous écoutons les conversations du préfet Lahillonne et du ministre Ramarony, que nous avions mis sur table d'écoute à la station LGD du 22, rue du Château d'Eau. Pendant ce temps, nous faisons pression sur les parlementaires pour la convocation du Parlement. Il y eut 215 télégrammes de parlementaires, ce qui était suffisant. Mais il n'y eut pas de convocation, Herriot, président de l'Assemblée nationale, contestant la validité de quatre signatures. Que ce prétendu grand homme fut petit !

Après le 15 août, nous apprenons que le gouvernement recevait certains leaders syndicaux à l'exception de la CGT.

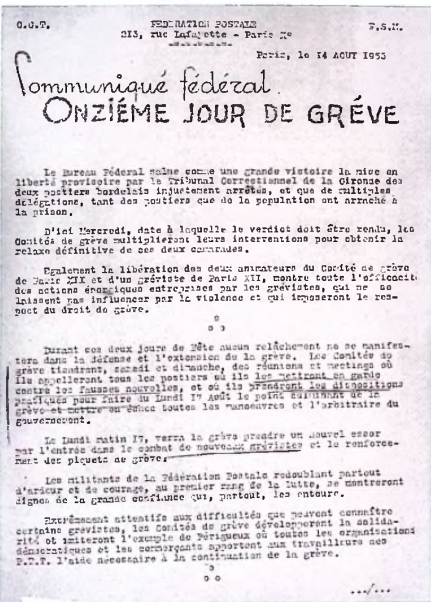
FO-PTT, reçue par le ministre, ressortit bredouille. C'est dans ces conditions que

notre camarade Durou dénonça la pratique des conversations séparées, ce qui mit FO et la CFTC dans l'embarras. Dans un communiqué daté du 19 août, le comité de grève girondin des PTT « dénonce les manœuvres du gouvernement et exige que la discussion s'engage avec tous les représentants qualifiés des grévistes ». Je me souviens fort bien, au comité de grève, combien il fut difficile de sortir ce texte, certains hors de la CGT se trouvant sur le reculoir.

Dans la nuit du 20 au 21 août, les dirigeants FO - CFTC et Autonomes donnaient l'ordre de reprise du travail sans aucun engagement du gouvernement.

Cela fut ressenti comme une trahison.

Dans un tract distribué le vendredi matin 21 août, notre syndicat départemental dénonçait la collusion gouvernement - FO - CFTC - Autonomes.



Lors du samedi matin, précédé par une dernière réunion du comité de grève, dans la salle Amboise-Croizat archi-pleine, la tension était à son comble. Je présidais ce dernier meeting commun. Après avoir donné quelques indications sur la situation nou-



REPRISE REMISE EN QUESTION

Les militants F.O. et C.F.T.C. en dissidence contre leurs dirigeants

LE POINT CFTC poursuit la grève dans le gaz et l'électricité et la CGT maintient son action partout

P.T.T. : La "base" F.O. et C.F.T.C. se sépare des responsables nationaux

«Combat», 24 août 1953

Le n° 15 fr. Allié, Nord et Corse, 16 fr.

UNE DÉCLARATION de travailleurs chrétiens sur l'attitude des dirigeants C.F.T.C. pendant les grèves d'août

Nous avons évoqué dans l'Humanité de samedi une déclaration de 71 travailleurs chrétiens, membres de la C.G.T., de la C.F.T.C. ou inorganisés, ayant trait au comportement de dirigeants de la C.F.T.C. au cours des grèves d'août dernier. Nous en donnons aujourd'hui une analyse plus complète.

Les signataires estiment que dès le début de la grève certains dirigeants de la C.F.T.C. se sont orientés vers des pourparlers ayant un caractère secret. La déclaration précise : « Dès le 7 août, certains dirigeants confédéraux C.F.T.C. auraient déclaré publiquement un peu partout, par l'intermédiaire de leurs dirigeants locaux, qu'il était dangereux d'entreprendre des grèves, ce qui empêcherait « les ministres socialistes du R.P. de défendre les travailleurs au sein du gouvernement ».

«L'Humanité» du 15 septembre 1953.

velle, je passais la parole à Fouquet, responsable FO, dont les propos furent accueillis avec indignation par l'assemblée. Au premier rang, des adhérents FO déchiraient leurs cartes. Badet et Lafon, CFTC et Autonomes, se bornèrent à confirmer l'ordre de

reprise de leur fédération. Notre camarade Durou dénonça la duplicité des dirigeants scissionnistes et confirma que pour nous, il n'y avait qu'une seule règle : seules les assemblées générales de grévistes avaient pouvoir pour donner l'ordre de reprise. L'assemblée nous donna raison. La grève continuait. Le meeting de l'après-midi s'éclata en assemblées par grands services afin de constituer des comités locaux de grève chargés de mener la lutte (3). Malgré nos efforts, il

3. Pour chacun des services des chèques postaux et de l'interurbain composé d'agents essentiellement féminins, des adhésions furent enregistrées et, sur le champ, constituées des sections syndicales structurées. Aux Chèques postaux où notre influence était plus faible, le bureau élu à une exception près était composé d'adhérentes qui venaient de signer leur bulletin d'adhésion.
- A la fin de l'année 1953, nous enregistrions 298 adhésions alors qu'en août 1953, nous n'avions que 60 cartes payées.

fallut bien constater que le lundi matin, malgré une dernière résistance au centre de tri, le travail avait partout repris à Bordeaux.

Voici, de mémoire et après consultation de certains documents, ce que l'on peut dire de la grève d'août 1953 en Gironde. Je pense avoir dit l'essentiel.

Quelles conclusions en tirer?

Sur l'origine de la grève : c'est l'ensemble des organisations syndicales, avec comme moteur la CGT, qui a déclenché le mouvement. C'est de la base et singulièrement de Bordeaux qu'elle est partie. Le communiqué du comité de grève girondin, le soir du 4 août diffusé sur l'ensemble du territoire national, l'atteste. Les informations d'une certaine presse (« La Nouvelle République », le reportage bidon de « Paris Match » à Bordeaux, tendant à privilégier FO, n'y changent rien.

Sur la conduite de la grève : à l'exception du centre de tri et des ambulants, nous n'avons pas réussi à constituer les comités

de grève par service que nous souhaitions mettre en place. Sur le reste, je crois que nous n'avons pas commis d'erreur majeure.

Sur les résultats de la grève : malgré la trahison des scissionnistes, la grève n'est pas restée sans effet. Si aucun résultat ne fut enregistré à la reprise du travail, les décrets prévus ne virent jamais le jour. Dans un premier temps, une prime de résultat d'exploitation de 10 000 francs fut acquise au budget. Ce n'était pas les 20 000 mais c'était mieux que rien. Enfin, résultat majeur, dans l'année qui suivit, l'administration provoqua la titularisation de 5 000 auxiliaires. Du licenciement prévu à la titularisation effective, le résultat était d'importance.

Voici ma contribution au rappel de ce grand moment, qui fait maintenant partie de l'histoire de notre mouvement syndical.

Marc FAUVEL,
Ancien secrétaire régional
de la région de Bordeaux.

... de l'impression salle de la Bièvre, Travail de Paris pendant la grève. Au milieu notre camarade Feischmann, à la tribune on reconnaît Duval (C.G.T.), Gatinau (FO), Garmison (C.F.T.C.), Casalié (Aur.), Loprie (F.O.), Fleury (C.G.T.)



au 26 août, les postiers de France et d'Afrique du Nord ont livré le plus grand combat de toute l'histoire syndicale des P.T.T.

RAHIS MAIS NON VAINCUS

suivons la lutte dans l'UNITÉ jusqu'à la VICTOIRE TOTALE

- Pas un bureau ou service sans son Comité d'Unité élu.
- Préparons partout la Conférence Nationale d'Unité.
- Renforçons partout notre Fédération Postale C. G. T.

... paiement des jours de grève, pour nos 7.000 fr. mensuels, notre prime uniforme de 20.000 fr., la titularisation des auxiliaires, le recrutement, le retrait des sanctions, l'abandon des décrets de misère, la défense des libertés syndicales

4 D'AOUT 1953 : LES FAITS, LES DOCUMENTS, LES PREUVES

... LA JOURNÉE DU 4 AOUT

... LA JOURNÉE DU 4 AOUT

COMMUNIQUE FEDERAL

PARIS, LE 29 AOUT 1953

BILAN DES SUCCÈS

DES TRAVAILLEURS DES P.T.T.

LA FÉDÉRATION POSTALE C.G.T. ADRESSE À L'ENSEMBLE DES TRAVAILLEURS DES P.T.T. DE FRANCE, D'AFRIQUE DU NORD ET DE TOUTS LES TERRITOIRES D'OUTRE MER, SES FÉLICITATIONS LES PLUS FRATERNELLES POUR L'ADMIRABLE COMBAT QU'ILS NE CESSENT DE LIVRER PARTOUT DEPUIS LE DÉBUT DU MOIS.

LA GRÈVE ET SA PROLONGATION DE MASSE, EN DÉPIT DE LA CAPITULATION SANS CONDITIONS DES DIRIGEANTS F.O. ET C.F.T.C., LA RETRÉE PUISSANTE AVEC L'UNITÉ INTACTE PRÉSERVÉE À LA BASE, PORTE AUJOURD'HUI SES FRUITS.

LA FÉDÉRATION POSTALE C.G.T. PEUT AUJOURD'HUI DRESSER LE BILAN DES PREMIÈRES VICTOIRES ACQUISES PAR LA LUTTE, IMPOSÉES PAR L'ACTION TENACE, PERSISTANTE ET UNIE DU PERSONNEL, SELON LES INDICATIONS DE LA FÉDÉRATION C.G.T.

1 - TOUTS LES SANCTIONNÉS ONT ÉTÉ IMPOSÉS PARTOUT ET SONT AU TRAVAIL. PARTOUT, LE PERSONNEL EST PRÊT À INTERVENIR À LA MOINDRE TENTATIVE ADMINISTRATIVE OU POLICIÈRE DE FRAPPER À NOUVEAU.

DANS CE SENS, LA FÉDÉRATION POSTALE C.G.T. SALUE, AU NOM DE LA CORPORATION DES P.T.T. TOUT ENTIÈRE LA VICTOIRE REMPORTÉE PAR NOS CAMARADES DE GAGNY, AULNAY-SOUS-BOIS ET BLANC-MESNIL QUI N'ONT REPRIS LE TRAVAIL QU'APRÈS AVOIR OBTENU LA CERTITUDE QUE LES 3 FACTEURS-CHEFS, POURSUIVIS, NE SERAIENT PAS ARRÊTÉS.

2 - PARTOUT, SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN ET D'AFRIQUE DU NORD, LE PERSONNEL A ÉTÉ PAYÉ POUR LE MOIS D'AOUT AVEC UNE SEULE RETENUE DE 3 JOURS QUELLE QUE SOIT LA DURÉE DE LA GRÈVE EFFECTUÉE.

LA LUTTE CONTINUERA SANS DÉSEMPARER POUR LE PAIEMENT COMPLET, CAR AUCUN POSTIER N'ADMETTRA LA CAPITULATION DE F.O. ET DE LA C.F.T.C. SUR CE POINT.

3 - LA PRIME DE FIN D'ANNÉE N'EST PLUS CONTESTÉE. PAR UNE BASSE MANŒUVRE, LES MINISTRES INTÉRESSÉS TENTENT DE BIAISER SUR UNE PRIME HIÉRARCHISÉE. L'UNITÉ TOTALE DE LA CORPORATION EST FAITE POUR QUE CETTE PRIME SOIT UNIFORME ET D'UN MONTANT DE 20.000 FRANCS. IL N'Y AURA PAS FIN DE L'ACTION, TANT QUE SATISFACTION NE SERA PAS DONNÉE.

4 - LA DIRECTION RÉGIONALE DES P.T.T. DE PARIS A MAINTENANT FAIT CONNAÎTRE DEPUIS LUNDI QUE LES COMMISSIONS DE TITULARISATION DES AUXILIAIRES SIÉGERAIENT LE 15 SEPTEMBRE. IL FAUT AGIR PARTOUT, SANS FAIBLIR, POUR QUE TOUTS NOS CAMARADES AUXILIAIRES SOIENT TITULARISÉS AU PLUS VITE, CONFORMÉMENT À LA LOI DU 3 AVRIL 1950.

5 - LES DÉCRETS LANIEL ONT REÇU UN COUP TERRIBLE QUE L'ACTION DE TOUTS LES POSTIERS AUPRÈS DES PARLEMENTAIRES ACHÈVERA.

6 - ENFIN, LE PROBLÈME DE LA REVALORISATION DES TRAITEMENTS NE PEUT PLUS ÊTRE ÉVITÉ PAR LE GOUVERNEMENT. DANS DES CERTAINES D'ENTREPRISES, LES SALAIRES SONT AUGMENTÉS, LE PATRONAT CÈDE.

CONFIANCE, CAMARADES DES P.T.T. INTENSIFIEZ L'ACTION DANS L'UNITÉ SANS RELÂCHE. RIEN NE PEUT PLUS DÉSORMAIS S'OPPOSER À VOTRE VICTOIRE TOTALE.

RENFORCEZ POUR CELA VOS COMITÉS D'UNITÉ PARTOUT, PRÊTS À DÉCIDER, AVEC TOUT LE PERSONNEL, DE TOUTES LES FORMES D'ACTION QUI SONT ET QUI SERONT NÉCESSAIRES DANS LES JOURS QUI VIENNENT.

LE BUREAU FEDERAL.

ANNEXE 1

Les historiens et la fable de "l'initiative" des postiers FO de Bordeaux (4 août 1953)

A partir de la présentation tendancieuse du démarrage de la grève chez les postiers de Bordeaux, par le journal « La Nouvelle République », puis du "reportage" carrément falsificateur de « Paris Match », une vision fautive des faits s'est imposée. La plupart des historiens présentent comme une certitude évidente ce qui n'est qu'une contre-vérité. Ci-dessous, une série d'exemples de ce qui a été publié à ce propos.

Guy JOUBERT et Georges DUROU.

- « **Le Syndicalisme en Europe** » (Michel Launay, collection Notre Siècle, novembre 1990) :

« La Fédération FO des PTT prend l'initiative des opérations. Le 5 août, une grève générale illimitée est déclenchée. Les fédérations CFTC et CGT des PTT suivent. »

(Page 368.)

- « **La CGT** » (René Mouriaux, collection Point, politique, 1982) :

« Les fédérations de fonctionnaires⁽¹⁾ lancent un mot d'ordre de grève d'une heure le 4 août. En pleine période de départ, les cheminots vont-ils oser mécontenter les vacanciers ? Dès le 30 juillet⁽²⁾, la grève part des postiers FO de Bordeaux et, avec une rapidité stupéfiante, s'étend à tout le secteur public. »

(Page 98.)

- « **Historique de la CFDT** » (éditions Seuil, politique, premier trimestre 1971) :

« A partir d'un débrayage de deux heures dans les PTT organisé par la CFTC et la CGT, les postiers FO de Bordeaux donnent un ordre de grève de vingt-quatre heures repris par leurs fédérations... »

(Page 45.)

- « **Le Syndicalisme** » (Lucien Roux, collection Où en est, Buchet/Chastel, 1960) :

« Sans se faire beaucoup d'illusions, les syndicats engagent la lutte : le 4 août, CGT et CFTC organisent un débrayage de deux heures ; demi-succès sans plus. Pourtant, le soir même, les postiers FO de Bordeaux décident la grève illimitée. Le lendemain, 5 août, la Fédération FO donne l'ordre de grève générale. »

(Page 119.)

- « **La CGT** » (Claude Harmel, éditions PUF Que sais-je ?, 1982) :

« La CGT ne renonce pas à l'action de masse ; elle y pense d'autant moins qu'en août 1953 éclate, à l'initiative de FO, une grève des postiers, puis des cheminots d'une ampleur sans précédent. La CGT s'y est ralliée, mais sans pouvoir en prendre la direction, ni empêcher FO et la CFTC de mettre fin au mouvement une fois les objectifs corporatifs atteints. »

(Page 43.)

- « **Histoire du mouvement ouvrier français** » (Jean Bron, éditions ouvrières, 1982) :

« La commission administrative de la CGT appelle à lutter contre les pouvoirs spéciaux et prévoit une journée de protestations le 4 août ; les autres centrales agissent de même, soit séparément, soit en commun, selon les secteurs, chez les fonctionnaires, cheminots, postiers, dans les services hospitaliers et ceux des finances. Cette action est surtout marquante dans quelques villes : Marseille, Vannes, Quimper, Bordeaux où agit un comité de grève ; elle s'étend le 5 août à d'autres agglomérations. »

(Tome III, page 102.)

- « **André Bergeron, une Force ouvrière** » (Jean-Louis Validere, éditions Plon, 1984) :

« Dès l'annonce de ce plan, la Fédération FO des PTT appelle à une grève générale illimitée tant que les propositions du gouvernement ne seront pas rapportées. »

(Page 126.)

- « **Syndicats et partis** », tome II (Michel Branciard, éditions Syros, 1982) :

« C'est à la suite d'une journée de protestations lancée conjointement par

les fonctionnaires CGT et CFDT, contre les décrets-lois Laniel remettant en cause un certain nombre d'avantages acquis, que les postiers FO de Bordeaux lancent le 4 août 1953 une grève illimitée qui va rapidement faire tache d'huile.»

(Tome II, page 55.)

- « **Histoire de la CFDT** » (Michel Branciard, éditions La Découverte, 1990) :

« Les Fédérations de fonctionnaires CGT et CFDT lancent le 4 août une journée revendicative avec arrêts de travail limités. Participant à cette action, les postiers FO de Bordeaux décident de poursuivre le mouvement. »

(Page 192.)

- « **Les Staliniens** » (Dominique Desanti, éditions Fayard) :

« Ce fut FO, la centrale socialiste, minoritaire d'ailleurs, qui déclencha la grève des cheminots, puis des postiers. A la base, des responsables CGT se trouverent pris dans des mouvements unitaires. Mais, faute de directive précise au sommet, leur action restait en retrait. »

(Page 267.)

- « **La Deuxième Gauche** » (Hervé Hamon - Patrick Rotman, éditions Ramsay, collection l'Épreuve des faits, octobre 1982) :

« Le mouvement commence par une nuit du 4 août. A Bordeaux, au soir d'une journée de protestations lancée par les Fédérations CGT et CFDT de la fonction publique, une poignée de postiers affiliés à Force ouvrière décide de poursuivre l'action. Contre les récentes décisions gouvernementales, ils proclament la grève illimitée. »

(Page 59.)

- « **PS-PC une lutte pour l'entente** » (Robert Verdier, éditions Seghers, 15 avril 1976) :

« Dans l'été 1953, en pléines vacances, une grève des fonctionnaires des PTT a été déclenchée par la base, à la surprise de tout le monde et même des confédérations syndicales. »

(Page 202.)

- « **Les Conquêtes ouvrières** » (Pierre Delon, Imprimerie de France, presses de compagnonnage, 17 mars 1972) :

« La réaction est immédiate : les trains s'arrêtent, les postiers font grève, le mouvement gagne de proche en proche et touche de nombreuses professions et services, et cela dans la plus grande unité des travailleurs et des syndicats. »

(Page 171.)

- « **Les porteurs d'énergie** » (René Gaudy, éditions Temps actuels, septembre 1982) :

« Edgar Faure, ministre des finances, déclare le 10 août : "Il n'y a pas de raison pour que, dans le secteur des entreprises publiques, l'âge de la retraite, à égalité du genre d'emploi, soit différent de celui qui existe chez les fonctionnaires. Donc, le principe a été posé que pour ces entreprises, l'âge de la retraite serait le même que pour les services de l'Etat, c'est-à-dire, 65 ans pour les sédentaires et 60 ans pour les actifs..." Les travailleurs ripostent par de grandes grèves. Et à nouveau (cette fois, chez les cheminots et les postiers)... »

(Page 167.)

- « **Bataille du rail** », Fédération des cheminots (Jean Gacon, éditions Messidor, novembre 1986) :

« Certains historiens ont accrédité la thèse erronée d'un mouvement suscité par FO auquel la CGT se serait ralliée. La réalité est complexe mais très différente... »

... « Le lendemain, le travail n'est pas repris chez les postiers de Bordeaux, certes à l'initiative de la section locale FO, mais celle-ci passe outre au veto de ses dirigeants nationaux... »

(Page 142.)

- « **1900-1974 : Chronique du mouvement social dans les PTT en Loire-Atlantique** » (Robert Guiraud - André Mayer - Michel Tacet, éditions Centre d'histoire du travail, 1999) :

« Les postiers FO de Bordeaux, mécontents de la "passivité" de leur fédération, partent en "grève illimitée" sur l'instigation d'un ancien du comité de grève de 1946. Ils entraînent un dirigeant fédéral originaire de Bordeaux, Duphil, à consulter, depuis Paris, les grosses sections de FO pour étendre l'action. »

(Page 150.)

- « **Vos luttes CGT, camarades** » (Jean-Clau-
de Poitou, éditions Sociales, juin 1982) :

« Au soir du 4 août, les postiers de Bordeaux décident de continuer la lutte et forment un comité d'action. Le 5, la grève se poursuit dans de nombreux services postaux. Le 6, elle est totale aux PTT »
(Page 86.)

- « **CGT approche historique** » (Centre confédéral d'éducation ouvrière, Institut CGT d'histoire sociale, 1988) :

« Le 23 juillet, la commission administrative de la CGT "appelle les travailleurs à agir vite et fort, dans la plus grande unité" tandis que Laniel annonce qu'il veut reculer l'âge de la retraite dans la fonction publique. C'est l'explosion : la CGT appelle à une journée d'action, le 4 août, tout le secteur public et nationalisé ; la CFTC suit, pas FO. A Bordeaux, les postiers à l'appel du syndicat FO en désaccord donc avec sa fédération et sa confédération, décident la poursuite du mouvement. »
(Page 108.)

- « **XXX^e Congrès national de Paris (CGT)** » (36^e congrès national corporatif, 12-17 juin 1955, Benoît Frachon) :

« L'importance de ces grèves, leurs conséquences immédiates et ultérieures sont considérables.

Pour les mêmes raisons, ils se sont efforcés de démontrer que la CGT avait été surprise, dépassée et hors de jeu.

S'il ne s'agissait que de rétablir des faits historiques ou de réclamer notre "droit d'auteur" nous pourrions négliger ces libertés prises avec la vérité toute simple.

Mais il s'agit d'autre chose : c'est qu'un événement de cette importance ne soit pas déprécié aux yeux de la classe ouvrière elle-même et qu'elle en tire tous les enseignements utiles au développement de son action. »

(Pages 16 et 17.)

- « **Histoire de la France contemporaine** » (Jean Gacon, 1947-1968, quatrième trimestre 1981) :

« Dans les services publics, l'étincelle survint d'un projet de recul de l'âge de la retraite : la grève démarre le 4 août chez

les postiers FO de Bordeaux, contre l'avis des dirigeants nationaux. »

(Page 80)

- « **L'Histoire du Parti communiste français** » (Manuel, éditions Sociales, troisième trimestre 1964) :

« A peine connus, les projets gouvernementaux provoquent la riposte légitime des intéressés. Les premiers mouvements de grève ont lieu le 4 août et s'étendent rapidement. »

(Page 549.)

- « **Il y a trente ans, la grande grève des fonctionnaires partait de Bordeaux (1953)** » (Jean Cavignac, Institut aquitain d'études sociales, bulletin trimestriel n° 42, deuxième trimestre 1983) :

« L'organisation syndicale procommuniste des fonctionnaires avait en effet retenu la date du mardi 4 août, pour manifester contre les intentions que l'on prêtait au gouvernement concernant le recul de l'âge de la retraite, les licenciements d'auxiliaires, etc. La CFTC avait suivi, mais la grève n'avait remporté qu'un succès limité ; les organisations FO, particulièrement solides chez les fonctionnaires, n'y participaient pas, et les arrêts de travail n'avaient nulle part duré plus d'une heure.

Mais après s'être solidarisés ouvertement avec la CGT, les syndicats FO prenaient aussitôt l'offensive à leur propre compte. Ce sont les postiers de Bordeaux qui ont été à l'avant-garde de cette manœuvre. Le soir même, c'est-à-dire mardi à 17 h 30, le syndicat FO lançait un mot d'ordre de "grève générale illimitée". Dès le lendemain, la Fédération l'étendait à toute la France et les débrayages commençaient dès l'après-midi d'hier. »

(Page 41.)

- « **Esquisse d'une histoire de la CGT** » (Jean Bruhat - Marc Piolot, CGT 15 janvier 1967) :

« La commission administrative de la CGT du 23 juillet appelle les travailleurs à agir vite et fort, dans la plus grande unité... »

... Les organisations syndicales CGT des secteurs publics, en particulier l'Union générale des Fédérations des fonction-

naires et les Fédérations des services publics, des cheminots, des PTT lancent pour le 4 août, date où devait se réunir le Conseil supérieur de la fonction publique, un mot d'ordre d'actions générales de vingt-quatre heures.

C'est une grande journée d'union et de luttes diverses dont la CGT est l'initiatrice et à laquelle participent, malgré l'absence des dirigeants inter fédéraux FO, de nombreux adhérents de FO, de la CFTC ainsi qu'un grand nombre de non-syndiqués.

Dans les PTT de Bordeaux, la grève se poursuit. Elle s'étend dès le lendemain. »

- « **La Grève** » (Georges Ségué, Editions l'Archipel, février 1993) :

« C'en est trop ! La CGT appelle alors, pour le 4 août, à une riposte, y compris sous forme de grèves, dans le secteur public et nationalisé. A Bordeaux, les postiers décident de poursuivre le mouvement. L'effet contagieux de cette attitude est immédiat : les fédérations postales, celles des gaziers-électriciens et des cheminots lancent un mot d'ordre de grève de quarante-huit heures, massivement suivi et prolongé. »

(Page 91.)

- « **Histoire de la IV^e République, la République des contradictions 1951-1954** » (Georgette Elgey, éditions les Grandes Etudes contemporaines Fayard, quatrième trimestre 1968) :

« Et dans l'après-midi du mardi 4 août, l'activité cesse dans tous les bureaux de postes de France et de Navarre. Ainsi qu'il a été convenu, elle reprend partout au bout d'une heure. Sauf à Bordeaux. Là, des employés s'étonnent de "la passivité" de FO.

C'est plus que Jean Viguié n'en peut tolérer. Il harangue les facteurs assemblés avant l'heure du tri : "Seule une grève générale et illimitée peut aboutir. Pourquoi ne la lancerions-nous pas ?" Les applaudissements fusent. En quelques minutes, le mot d'ordre s'est répandu dans l'hôtel des postes de Bordeaux. Unanime, le personnel se prononce pour la grève suggérée par Jean Viguié. La CGT et la CFTC comprennent que leur intérêt est d'emboîter le pas.

Le soir, Jean Viguié téléphone à Paris, au Syndicat national des PTT où la permanence est assurée par son compère Dophil. Avec quelque retard, il le prévient : "Nous allons partir pour la grève, je ne peux plus les tenir." ⁽¹⁾

(Page 154)

- « **Les Syndicats de fonctionnaires depuis 1948** » (Jeanne Siwek-Pouydesseau, PUF, octobre 1989) :

« Dès le 9 juillet, les Fédérations de fonctionnaires CGT et CFTC décidaient un arrêt de travail et une manifestation pour le 4 août. Le soir du 4 août, la section Force ouvrière des PTT de Bordeaux, ainsi que les sections CGT et CFTC, lançaient un ordre de grève illimitée. Le 6 août, un cartel des services publics FO et CFTC décidait une grève pour le 7, mais certains syndicats voulaient aller plus loin. Le mouvement de grève s'étendit des PTT à la SNCF, à l'EDF et à tout le secteur public. Mais Force ouvrière continua à refuser tout contact avec la CGT. Le député MRP Lecourt ayant servi d'intermédiaire entre la CFTC, Force ouvrière et le président du conseil, un accord fut trouvé le 21 août. La CGT n'était pas partie prenante à l'accord et ne décida la reprise que les 26 et 27 août ; mais elle reconnut que certains avantages avaient été obtenus en matière de traitements et retraites. Par ailleurs, Alain Le Leap et plusieurs autres militants CGT, qui avaient été emprisonnés en octobre 1952 pour atteinte à la sûreté de l'Etat, furent relâchés le 25 août. »

- « **La France de la IV^e République 1945-1953** » :

« 28 juillet, journée des viticulteurs méridionaux en difficulté. 4 août, les postiers de Bordeaux sont en grève illimitée. 7 août, grève générale des services publics. 9 août, la grève s'étend au secteur privé. 12 août, Laniel dit "non" à la grève. 25 août, reprise générale du travail après les pourparlers. »

(Page 31.)

1. CGT (NDLR).

2. Il est bien écrit 30 juillet : est-ce une "coquille" ? Nous l'espérons (NDLR).

3. Souligné par nous.

ANNEXE 2

« J'ai toujours en mémoire », par Christian Sabouret.



Christian Sabouret
(deuxième en partant de la droite,
entre S. Lottier et M. Pillat),
lors du congrès fédéral en 1967.

vous et 3 enfants que j'ai du mal à nourrir ! » Aussitôt je rejoignis mes camarades et leur fis part de la situation, car le manutentionnaire m'a dit que « si ça va bien pour vous maintenant, pensez à l'avenir ». Aussitôt nous décidâmes la grève. Nous n'étions pas informés, nous ne connaissions pas les revendications posées, sauf le pouvoir d'achat et la prime de fin d'année.

En 1953, j'ai 16 ans et je suis jeune facteur télégraphiste (brémard) depuis 1 an à la Brigade roulante de la Seine. Cette Brigade était chargée d'effectuer tous les remplacements (maladie, congés) à Paris et en banlieue proche.

Evidemment, chaque fois nous devons apprendre de nouveaux quartiers; les receveurs nous bénissaient et les brémards chez qui nous arrivions en renfort aussi !

Le mois d'août arrive, j'étais en remplacement dans un bureau du 17^e arrondissement de Paris : Paris 74. Pas de syndicat CGT ! Nous apprîmes par la radio le déclenchement d'une grande grève des PTT.

Personne dans ce bureau n'était syndiqué, et nous trouvions que nous étions relativement bien payés. A cette époque nous gagnions 16 829 F par mois, plus quelques faibles indemnités de la brigade. Nous avions presque tous travaillé comme coursiers dans le privé où il était difficile de se faire 15 000 F par mois.

Je peux dire que ma mère était contente de ces revenus qui étaient fixes et réguliers. Mon père avait abandonné le foyer laissant 3 enfants, ma mère effectuait des petits boulots, ma sœur aînée ne travaillant pas. Mon salaire était donc le bienvenu !

Un matin, notre manutentionnaire m'apostropha, il savait que j'avais l'oreille des gars, et il me dit : « Alors, vous êtes contents de ce que vous gagnez, regardez ma paie... j'ai 15 ans d'ancienneté de plus que

A la maison ça bardait pour moi, parce que ma mère ne voyait que les retenues pour grève, elle était plutôt Maman Taloches que Maman Bisous. Mais elle changea complètement d'avis quand nous avons touché la première fraction de la prime de résultat d'exploitation.

Nous avons tenu un piquet de grève sur le trottoir, face au bureau, que le receveur de Paris 74 venait voir chaque matin en traversant la rue Bayen, puis nous eûmes connaissance que la grève était arrêtée un peu partout en France. Alors nous avons décidé pour la première fois d'aller au meeting de la Bourse du Travail, rue du Château-d'Eau où Georges Frischmann tenait le haut du pavé. A Paris 74 nous n'avions fait (que) 17 jours de grève car nous avions démarré un peu tard le mouvement, nous étions tout de même assez satisfaits car tout le bureau avait suivi les télé. Je ne me syndiquais pas tout de suite et attendis un an pour comparer l'action des différents syndicats. Puis quand je me décidais, on me confia tout de suite des responsabilités. Je fus élu au bureau régional, nous avons créé une commission des Télé⁽¹⁾ qui fit beaucoup d'adhésions en se déplaçant dans tout Paris et qui rallia la commission des Jeunes que dirigeait René Boyer. De là je continuais sur ma lancée et en 1960, à l'âge de 23 ans, je fus élu au bureau fédéral. Mais pour moi, tout a commencé en août 1953 et je ne l'ai jamais oublié !

⁽¹⁾. Commission des télégraphistes.

DROITS SYNDICAUX :

les gagner... les défendre... les respecter

- Serge, téléphone, c'est pour toi.
- Répond, je vais à l'HIS⁽¹⁾.
- D'accord. Prend le courrier en même temps. Il y a 1000 enveloppes. Et n'oublie pas de poser ton ASA pour lundi.

Bref échange que l'on peut entendre dans n'importe quel local syndical.

Téléphone, HIS, enveloppes, ASA⁽²⁾, local syndical, tous ces mots correspondent à des droits syndicaux qui conditionnent largement la vie et le militantisme de nos militants et militantes d'aujourd'hui.

Pour l'essentiel, ils datent de novembre 1971, fruits des luttes de mai-juin 1968 (sauf l'HIS acquise en 1982). Mais avant ?

Pierre LHOMME, membre du Conseil d'Administration de notre Institut et ancien secrétaire régional de Bourgogne, a recherché archives et témoignages sur cette question, de 1945 à 1971, en s'appuyant notamment sur sa région et les souvenirs de **Robert Baraban** alors secrétaire du syndicat de la Côte-d'Or. L'étude traite avant tout des moyens de fonctionnement.



Avant toute tentative de comparaison il faut s'imprégner du fait que le mode de vie en 1950 est bien différent de celui d'aujourd'hui. Les besoins ne sont donc pas les mêmes. Les revendications non plus. Les voitures sont rares. Le téléphone n'est pas un phénomène de masse. Seuls 3 ou 4 % des Français sont abonnés. Les moyens

d'information sont différents. Pas possible, comme aujourd'hui, d'aller participer à une réunion à Paris en partant de Dijon le matin et en rentrant le soir.

8 juin 1948 : Le Secrétaire du syndicat de Côte-d'Or demande la participation d'un secrétaire fédéral pour préparer le Congrès départemental, et sollicite... des bons d'essence !

peut défendre ses droits et intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix.

S'il s'agit d'une reconnaissance politique extrêmement importante, elle n'est pas accompagnée de précisions sur sa réglementation et les moyens nécessaires au bon fonctionnement des syndicats. Nous n'en sommes pas encore là !

Le Congrès départemental aura lieu le 4 juillet prochain. Pour la préparer, je te demande de te charger de demander au Bureau d'Orléans si un secrétaire ne pourrait pas venir trois ou quatre jours avant notre congrès à Dijon, avec une tournée dans le département avec un camarade d'ici. Nous pourrions avoir une voiture, pourriez-vous, sur quelques heures d'absence ? Je crois que cela est nécessaire car nous devons...

(Archives Syndicat de Côte-d'Or).

1945 : On peut imaginer, à défaut d'archives précises, que la vie syndicale est fortement marquée par l'esprit "Libération", notamment dans les grands bureaux où le personnel a participé activement à la résistance.

1946 : Le droit est enfin reconnu sans ambiguïté. Le statut des fonctionnaires (Loi du 19 octobre 1946 présentée devant l'Assemblée Nationale par **Maurice THOREZ**) déclare dans son article 6 : *Le droit syndical est reconnu aux fonctionnaires. Leurs syndicats professionnels, régis par le Livre III du Code du travail, peuvent ester en justice devant toute juridiction.*

Le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 affirme : *Tout homme*

Le local syndical, ça n'existe pas.

Les réunions se font dans les bourses du Travail, ou dans les arrières-salles de café. Les syndicats ne disposent pas d'enveloppes spécifiques pour envoyer leur courrier, qu'ils doivent affranchir. Seule solution pour éviter cette dépendance : "piquer" des enveloppes de service, et les utiliser frauduleusement.

Les ASA ou dispenses de services n'existent pas. Les réunions se font le soir, ou le dimanche. En Côte-d'Or par exemple, le Bureau départemental se réunit tous les mardis soir, à partir de 18 h 30, avec chassé-croisé entre ceux qui prennent leur service à 20 heures au centre de tri, et ceux qui ferment leur guichet à 19 heures 30 à la RP.

⁽¹⁾ HIS : heure d'information syndicale.

⁽²⁾ ASA : autorisation spéciale d'absence

30^e ANNIVERSAIRE DE LA CIR

Le congrès départemental a lieu le dimanche matin.

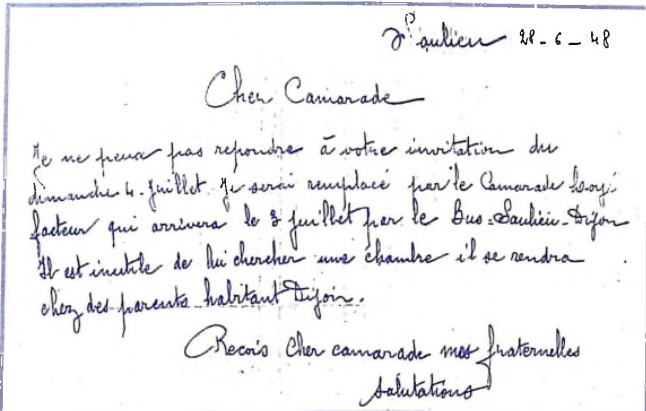
Aller au Congrès à Dijon, en juillet 1948, en partant de Saulieu, c'est déjà une expédition !

tembre 1950 écrit à propos de la répression : Les pouvoirs publics sont armés suffisamment juridiquement et administrativement pour les mener à bien (!)

ves de novembre-décembre 1947, le Conseil central de discipline a prononcé des dizaines et dizaines de révocations, des centaines d'autres peines à l'encontre d'agents excellents, professionnellement irréprochables, souvent héros de la résistance, parce qu'ils étaient militants du mouvement ouvrier. Il fallait s'en débarrasser à tous prix ».

Dans le rapport qu'il présente au 14^e congrès fédéral, en novembre 1952, Georges Frischmann consacre un important chapitre à la lutte contre la répression. Il démontre que «...les militants de la Fédération postale ne sont pas sanctionnés parce qu'ils font de la politique, mais parce qu'ils sont les meilleurs défenseurs des revendications des Postiers ».

Archives Syndical de Côte-d'Or.



Pas de permanent dans les syndicats départementaux. En dehors des réunions, les échanges se font par courrier. Le collectage des cotisations n'est pas autorisé sur le temps de travail. Il se fait tout de même, mais "clandestinement".

De même pour la diffusion des tracts : elle se fait "en douce" ou à l'entrée des services !

Les tracts affichés aux panneaux syndicaux doivent être soumis au chef d'établissement. Certains chefs de centre ou receveurs refusent qu'un préposé, secrétaire de section, traite des questions du service général, ou réciproquement. Idem pour les militants lignes ou téléphonistes.

1947, c'est la scission dans la CGT et la création de FO. Alors que les militants FO sont affectés sur les positions de travail considérées comme privilégiées et de confiance (BO par exemple) et que tout est fait pour les aider dans leur militantisme, la chasse aux militants CGT s'accroît, s'organise, malheureusement parfois avec l'aide de militants FO.

« PTT Syndicalisme » (FO) de dé-

La répression systématique prend une ampleur sans précédent, sinon sous l'occupation.

Lorsque nous parlons aujourd'hui droits syndicaux, nous pensons surtout "moyens". A partir de 1947 et jusqu'au milieu des années 1950, le droit syndical c'est essentiellement, voir uniquement le droit d'existence, et l'action contre la répression. Tous les numéros de la Fédération postale du début des années 1950 appellent à réagir contre la répression, exigent l'amnistie, organisent la solidarité.

Citons par exemple « La Fédération postale » de juillet-août 1952 : « Répression fasciste : depuis les grè-

Plus que l'AMNISTIE pour nos sanc

A U moment où le gouvernement avoue s'être approprié à annuler les gros fraudeurs du fisco, nous avons le devoir impérieux de crier pour tous nos sanctionnés irapés pour avoir défendu courageusement les conditions de vie de tous les postiers. Tout a été mis en œuvre, ces dix dernières années, au détriment de nos libertés et de la paix.

« La Fédération postale », avril 1951.

Le 16^e congrès fédéral (avril 1957) revendique amnistie, rétablissement dans leurs droits et réparation pour les

● Pour en finir avec les sanctions et les violations de toutes nos libertés

D EPUIS 1947 nous constatons les ravages de la scission dont l'un de ses effets les plus cruels aura été de permettre au gouvernement de réprimer nos libertés syndicales et démocratiques. Mais il s'est trouvé une voie dans le droit de grève pour justifier sans cesse l'action gouvernementale contre le droit de grève. Or, le rapport de l'Enquête sur les P.T.T. pour trouver que le gouvernement n'y allait pas assez fort ! Celle des dirigeants F.O. écrit, dans l'article leader de « P.T.T. Syndicaliste » n° 36 de décembre 1950 sous le titre : « Démission du gouvernement contre les actions de leurs adhérents à la C.G.T. ».

« La Fédération postale », mars 1954.

sanctionnés, mais aussi «...le libre exercice du droit syndical : réunion dans les services, affichage sans censure préalable, facilités de service aux délégués, et l'abandon des réquisitions ou désignations destinées à faire des pressions inadmissibles à la veille des grèves... »

On commence à parler moyens de fonctionnement. Il faut mesurer que toutes les dépenses de fonctionnement, y compris les salaires du personnel administratif de la Fédération et de plusieurs permanents reposent uniquement sur les cotisations des adhé-

rents. Les retards de versement des syndicats ne se posent donc pas seulement en terme d'orga, mais en terme de survie. La lettre du trésorier fédéral, datée du 22 décembre 1955, au syndicat de Côte-d'Or est on ne peut plus clair !

(Archives Syndicat de Côte-d'Or)

Le fait que la Côte d'Or et quelques autres départements ne nous ont pas payé les cotisations mensuelles, crée des difficultés d'ordre. Si aucun effort n'est entrepris, nous risquons de ne pas pouvoir payer les traitements du personnel et des permanents de ce mois-ci (il n'y a aucune exagération).

ur la revalorisation
s traitements
ur la défense du
it syndical

4 JOURNEE REVENDICATIVE
4 JUIN PROCHAIN

La Fédération POSTALE
C.G.T. - F.S.M.
N° 61 - MAI 1952

ORGANE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DES P.T.T.
RÉDACTION - SERVICE GRATUIT - 205 Rue Lafayette, Paris 10^e - C.C. 205 16 - Tél. NORD 00 39

AUXILIAIRES ET C/C
Application de la loi du 3-4-50!

Concernant les moyens, une lettre circulaire du 7 septembre 1948, de la direction du Personnel, attribue une demi-journée par semaine aux secrétaires départementaux et régionaux, «...afin de leur permettre d'assurer la préparation et la conduite des délégations lorsque, après en avoir déposé préalablement la demande, ils seront effectivement reçus par le Chef de Service».

Certains de ces Chefs de Service s'appuieront sur cette précision pour refuser les demi-journées lorsqu'il n'y avait pas audience !

Un BO du 30 mai 1950 ayant pour objet «l'octroi d'ASA n'entrant pas en compte dans le calcul des congés annuels» consacre un chapitre à «La participation aux travaux des organisations professionnelles». Il confirme les demi-journées de la circulaire précédente, avec les mêmes restrictions. Il détermine dans quelles conditions les militants peuvent participer aux réunions confédérales, fédérales ou d'union départementale. Il est précisé que les personnels auxiliaires sont exclus de ces mesures.

En résumé :

- Il doit s'agir de réunions d'organismes directeurs, ce qui exclut les commissions catégorielles, réunions à thème, etc., et l'union régionale n'ouvre aucun droit.

- Seuls peuvent y participer les membres des bureaux de syndicat, dont la liste doit avoir été communiquée à l'administration !

amais
L'IE
tionnés

Halte à la répression ?

Les travailleurs des P. T. T. par leur action unie feront reculer l'administration et son ministre, et imposeront le retour, dans leur service, des sanctionnés

DEPUIS un mois et demi, M. Brune s'acharne contre les militants de la Fédération Postale. Secrétaires fédéraux, secrétaires de syndicats et de sections, militants de base, sont suspendus, déplacés, licenciés.

Circulaires et instructions ministérielles se succèdent en vue de mettre fin à toutes activités syndicales, d'empêcher que se concrétise dans l'action la volonté des postiers d'obtenir de meilleurs traitements et de s'opposer à la guerre.

Comme s'il était possible, par des coups de force, de faire oublier aux postiers leur misère et les causes réelles de cette misère !

Les sanctions massives contre le personnel des ateliers du boulevard Brune, pour ne citer que cet

exemple, ne peuvent empêcher auxiliaires et agents de ce service de saisir parfaitement que les militants sont à l'origine de l'insuffisance toujours plus grande de leur pouvoir d'achat.

Les dernières hausses de prix — et celles attendues — sont plus éloquentes que tous les discours.

Parce que la vie devient terriblement difficile, parce que se préparent les menaces de guerre, les travailleurs des P.T.T. voient dans le chemin tracé par la Fédération Postale, la seule issue possible à leurs soucis, à leur misère, et cela malgré les manœuvres, les menaces, les calomnies, malgré l'aide abjecte que le Ministre trouve auprès de F.O. ; malgré toutes les sanctions de M. Brune.

«La Fédération postale», avril 1951.

30^e ANNIVERSAIRE DE LA CIR

- L'autorisation d'absence ne peut être acceptée que s'il y a déplacement en dehors de la résidence. (Un Dijonnais ne pouvait pas bénéficier d'autorisation pour participer à une CE d'UD se tenant à Dijon).

- le total des autorisations ne peut pas, pour l'ensemble des réunions, excéder... 10 jours par an pour chaque bénéficiaire.

Amusant, et peut-être significatif de l'état d'esprit dominant l'adminis-

tration à cette époque : un chapitre suivant de ce BO traite des ASA à accorder aux fonctionnaires habitant avec une personne atteinte de... maladie contagieuse !

Ce BO de 1950 va rester le texte référent concernant le droit syndical jusqu'en... 1967.

Le relatif ralentissement (!) de la répression permet quelques évolutions de fait dans les services pour l'exercice du droit syndical. Cela ne signifie

pas que l'administration et "Thomas Les Sanctions" (surnom donné à ce Ministre des PTT de sinistre renommée des années 1947-1953) restent l'arme au pied.

Un seul exemple : en novembre 1957, des poursuites sont engagées contre le secrétaire régional CGT de Bourgogne pour fait de grève. (voir texte ci-après)

La riposte, unitaire, y compris avec FO, et la mobilisation du Personnel imposeront un recul à la Direction.

(Archives Région Bourgogne)

UN VERITABLE DEFI LANCE AU DROIT DE GREVE !

Après de nombreux essais de limitation du droit de grève de la part du gouvernement, une opération vient d'être tentée dans notre département qui procède d'un mépris inouï des droits des Postiers.

Des poursuites sont engagées contre un INSPECTEUR qui n'avait pas suivi une invitation verbale d'un chef de section, d'avoir à ne pas faire grève, donnée, d'ailleurs, en dehors des heures de service.

Lorsque nous aurons expliqué qu'il s'agit de notre camarade REY, secrétaire régional de notre Organisation, et que par ailleurs, les camarades du même grade, du même service, n'ayant pas obtenu à une "désignation écrite" reçue effectivement, n'ont pas été inquiétés - (Nous nous félicitons d'ailleurs de ce succès qui correspond à la volonté nettement exprimée des organisations syndicales, et nous veillerons à ce que cela continue) - les postiers comprendront aisément la manoeuvre et la provocation.

Le Directeur Départemental avoue qu'il a reçu des ordres supérieurs.

En fait, il s'agit pour M. THOMAS -les sanctions- de chercher à décaper notre organisation régionale au moment même où l'unité la plus totale de toutes les organisations syndicales est sur le point d'entrer dans une phase active.

En effet, pour la première fois, depuis longtemps, les postiers de toutes tendances syndicales se sont déclarés POUR L'ACTION UNIE.

Les postiers déjoueront la manoeuvre !

Déjà, des délégations se sont rendues auprès du Chef de Centre de tri postal de DIJON-GARE (intermédiaire bienveillant avec son chef de section, des volontés ministérielles), du Directeur départemental (facteurs, bureau-gare techniques, organisations syndicales).

LE PREFET a reçu des délégations qui lui ont fait part de leur émotion devant les atteintes portées au droit de grève :

- Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires-Cartel des Services Publics C.G.T. (dont DEJOUR, P.T.T.)
- Union Générale de la Fédération des Fonctionnaires Force Ouvrière (dont RICHOND, P.T.T.)
- Fédération Autonome de l'Education Nationale.
- Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires C.F.T.C. (dont Mmes. CHOPIN et BOIRON des P.T.T.)

.../

Une motion commune prise par réunis à la Bourse du Travail le le travail si des poursuites étaient Départemental.

Dans le cas particulier de

- 1) d'une véritable négation des droits de poser de soi-même (garantie d'une loi n'est venue restreindre)
- 2) en frappant un militant qui trahit la corporation et pour la défense de l'action vigoureuse et de très proche et que rendent d'ailleurs qu'il continue de

En conséquence, le Bureau décide de réunir immédiatement sa commission des lettres pour une REUNION F.O. - AUTONOMES, LE JEUDI 21 NOVEMBRE

Le Bureau Régional (Côte d'Or, Belfort, Saône & Loire, Nièvre, Yonne) DEPARTEMENTAUX A REUNIR LEUR COMMISSION

La riposte serait immédiate et l'Administration de l'éviter.

P/le Bureau Départemental de la Fédération Postale C.G.T. Le secrétaire : DEJOUR

Le coup de force gaulliste de 1958 n'a évidemment pas été synonyme d'avancées sociales, ou de droits syndicaux nouveaux.

Une délégation CGT de la Fonction Publique est reçue le 24 juin 1958 par un conseiller de **Guy Mollet**, ministre de la Fonction publique. Aucune précision, aucun engagement n'est donné pour les revendications les plus immédiates des fonctionnaires, mais le représentant de Guy Mollet a longue-

ment insisté sur la nécessité d'une réforme administrative comportant notamment la réglementation du droit de grève. Il fait état de l'intention du gouvernement de s'opposer "aux grèves abusives". Cela débouchera sur le préavis de grève en 1963.

Quelle évolution pendant toute cette période concernant l'exercice du droit syndical ? Qu'il s'agisse du collectage, de la distribution de tracts ou de l'affichage, seul le rapport de force est déterminant, et il n'est pas le même dans un centre de tri, aux Chèques postaux, au central téléphonique, à la Recette principale ou dans les petits bureaux.

Le militantisme est particulièrement difficile pour les femmes, qui ne bénéficient d'aucune dispense, et qui bien souvent ne peuvent participer aux réunions le soir, parce qu'elles gardent les enfants. **Dans les années 1960, le syndicat de Côte-d'Or décide de prendre en charge les frais de garde d'enfants pour les militantes n'ayant pas d'autres solutions pour participer aux réunions.**

Dans la région de Dijon, qui regroupe à l'époque Bourgogne et Franche-Comté, l'union régionale est reconnue comme telle par l'administration. Les bureaux et comités régionaux se réunissent déjà depuis quelques années sur le temps de travail. Les participants sont libérés de leur service sur présentation de la convocation, et avec délais de route le cas échéant ! Mais cela reste une exception.

Chaque syndicat, chaque région, essaie de grignoter quelques "plus", parfois même sans faire part des avancées, cédant au chantage d'un directeur "Je vous lâche ça, à condition que vous n'en parliez pas".

Au conseil national des 22 et 23 novembre 1966, **Robert Baraban**, secrétaire du syndicat de Côte-d'Or, intervient sur le droit syndical :

« Nous aimerions soulever un point qui nous tient à cœur, c'est celui des libertés syndicales. Si ce problème figure parmi les préoccupations de

notre Fédération, il nous semble que de nombreux aspects restent dans l'ombre et que pour avancer, dans ce domaine, il serait utile sur le plan national de faire le point, dresser un bilan, élaborer un programme concret... Dans notre département comme dans la plupart des départements, les libertés syndicales se limitent aux autorisations spéciales d'absence et à la demi-journée de liberté par semaine accordée au secrétaire départemental et pour les centres de région au secrétaire régional.

En ce qui concerne les autorisations spéciales d'absence, nous sommes toujours amenés à nous rapporter à la circulaire de 1950. Or, le millésime 1950 est célèbre au plan syndical. Fort de la scission le gouvernement pratiquait une véritable chasse aux militants. Aujourd'hui, si le pouvoir gaulliste est tout aussi réactionnaire, la CGT y est plus puissante et nous devrions être à même d'obtenir mieux.

Actuellement, nous en sommes toujours au stade où les demandes d'autorisation d'absence formulées en vue d'assister aux divers congrès sont transmises à l'administration centrale qui rejettent toutes les demandes pour assister aux congrès n'ayant pas un caractère professionnel.

La demi-liberté par semaine reste la liberté la moins contestée dans la mesure où les possibilités du service le permettent. 24 jours par an voici ce qui est accordé à un syndicat départemental, l'administration dans ce domaine comme dans bien d'autres se montre le plus mauvais patron. »

Robert Baraban démontre ensuite qu'en appliquant à son syndicat la loi du 18 juin 1966 concernant le privé, il pourrait bénéficier de 130 heures par mois. Et il dénonce la distorsion existant entre les moyens accordés aux syndicats et ceux dont bénéficient certaines associations. "Vie Libre" par exemple, association de lutte contre l'alcoolisme a autant de libertés que le syndicat départemental CGT et l'union régionale réunis !

l'assemblée des postiers dijonnais /11/57 et se déclarant prêts à cesser t engagées, a été remise au Directeur

otre camarade REY, il s'agit à la fois : its individuels et de la liberté de dis- par la Constitution : droit de grève qu'au ndre jusqu'alors.)

aille inlassablement pour l'unité de la se des postiers, de tenter d'affaiblir ste envergure que le gouvernement sent inévitables les mesures de hausses scan- rendre.

partemental de la Fédération Postale OMMISSION EXECUTIVE, adresser immédiate- OMMEUNE des responsables C.G.T.- C.F.T.C.- RE à 18 H.30 à la BOURSE DU TRAVAIL

r, Jura, Haute-Saône, Territoire de e, Doubs,) INVITE TOUS LES SYNDICATS

SION EXECUTIVE et à SE TENIR EN ALERTE !

t unanime, il, est encore temps pour

P/le Bureau Régional de la Fédération Postale C.G.T

Le secrétaire-adjoint; MATHIEUX.

Et il conclut :

« Les points que nous aimerions voir figurer pour les libertés syndicales sont les suivants :

- Annulation du BO de 1950 ;
- Application du statut avec possibilité pour les représentants dûment mandatés de participer aux congrès confédéraux, internationaux, ainsi qu'aux réunions des organismes directeurs dont ils sont membres élus. Pour notre part nous y voyons la possibilité de faciliter notre travail en direction des UD et UL.
- Une définition des libertés qui donnerait la possibilité aux responsables de nos principales sections d'avoir la demi-liberté par semaine.

La section syndicale qui n'est toujours pas reconnue officiellement par l'administration, les entraves à l'activité de nos militants seraient autant de questions à revoir. Nous savons que le rapport de force est et reste l'élément fondamental, mais une nouvelle étape ne pourrait-elle pas être franchie dans ce domaine ? »

Comme on peut le voir à travers les extraits de cette intervention, les revendications avancées sont relativement modestes, vues d'aujourd'hui, et concernent surtout les ASA et DAS. Mais imaginons le brouhaha dans le conseil national si Robert Baraban avait revendiqué des locaux syndicaux y compris pour les sections, avec téléphone, des enveloppes de service, et quelques 2000 ASA ou DAS pour son département ? Et pourtant nous ne sommes qu'à 18 mois de mai-juin 1968 !

Le bureau fédéral multiplie les démarches et interventions à la direction du Personnel, avec succès.

Par tract du 26 juin 1967, la Fédération informe les syndicats qu'à défaut d'une nouvelle circulaire, une communication de la direction du Personnel aux directeurs apporte des améliorations à la réglementation en vigueur.

- Le nombre de jours annuel est porté de 10 à 20,

- Des ASA peuvent être accordées pour participer aux comités régionaux,

- Les demi-journées aux secrétaires départementaux et régionaux sont confirmées, mais sans condition. Elles peuvent être cumulées. Elles peuvent éventuellement être doublées pour les départements à grosse concentration d'effectifs, départements centres de région par exemple,

- Le receveur ou chef de centre doit recevoir le ou la secrétaire de section, sans considération de la catégorie à laquelle il appartient.

Ce tract fédéral est conclu par les principales revendications :

- Droit de réunion sur le lieu de travail.

- Aucune entrave au collectage des cotisations, à la diffusion de la presse syndicale, et à l'affichage des circulaires sur les panneaux.

- Sur ce dernier point, il était fréquent qu'un chef d'établissement conteste l'affichage d'un article de la VO par exemple, sous prétexte qu'il avait un caractère politique. (Phénomène particulièrement fréquent par rapport à la guerre d'Algérie, aux élections politiques...)

Nous devons donc montrer au personnel, concluait ce tract, que la lutte pour le respect et l'extension des libertés syndicales est inséparable de la lutte pour la satisfaction de nos revendications.

L'appel a été entendu, notamment en mai-juin 1968 où la question des droits syndicaux a toujours figuré en bonne place dans la liste des revendications.

Et ça a payé !

Suite à mai-juin, des négociations sont engagées dans quasiment tous les secteurs d'activité. Pour la CGT PTT, c'est **Emile Quéré** qui participe aux négociations. Il est à mettre à son crédit les acquis obtenus, beaucoup plus importants que dans la Fonction publique en général.

Au conseil national des 6 et 7 avril 1971, Emile présente aux participants ce qui va devenir **la Circulaire 054 du 8 juin 1971**, régissant les droits syn-

dicaux, confirmée en Bulletin officiel cinq mois plus tard.

C'est en fin de journée. Il y a un léger brouhaha dans la salle du 213 Rue Lafayette. Fatigue ? Peut-être, mais incontestablement, les militants et militantes du conseil national ne mesurent pas totalement l'ampleur des nouveaux droits, ni à quel point ils vont bouleverser les formes du militantisme.

Préambule de la Circulaire 054 :

- Les organisations syndicales représentent la voie naturelle de représentation du personnel.

- Les autorités hiérarchiques responsables doivent se prêter de la manière la plus large possible au dialogue avec les représentants des syndicats et sections syndicales.

- Nul ne peut être inquiété en raison de son affiliation ou de sa non appartenance à un syndicat.

- Les représentants qualifiés des organisations professionnelles ne peuvent faire, eu égard à leur activité syndicale, l'objet de discrimination sur quelque plan que ce soit, en particulier sur celui de leur déroulement de carrière.

Les moyens :

- Locaux syndicaux dans les grands établissements, pour les syndicats départementaux, les unions régionales, équipés de téléphone et matériel de bureau.

- ASA pour les bureaux départementaux, CE, Congrès, BR, UD...

- DAS pour les SD, SR, trésoriers, secrétaires de sections des gros établissements...

- droit d'utiliser les enveloppes Poste pour le courrier syndical...

Pour la région Bourgogne - Franche-Comté, l'addition des droits atteint 7 968 DAS et ... 17 220 ASA !

LAIRE 054 DU 8 JUIN 1971

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS
ADMINISTRATION CENTRALE

DIRECTION DU PERSONNEL

Pour la présente
affaire appeler :

Cabinet du Directeur
Relations avec les Groupements
professionnels

DESTINATAIRES

Messieurs les Directeurs régionaux
des services postaux
Directeurs régionaux des télécommunications
et Chefs des services spéciaux
Messieurs les Directeurs départementaux
s/c de Messieurs les Préfets

OBJET : Exercice du droit syndical

CIRCULAIRE n° 054

le 8 JUIN 1971

P

PB. 3. 33

CLASSEMENT

RÉFÉRENCES

OBSERVATIONS

Ne paraîtra pas au B. O.

Emile, lui, en a plei-
nement conscience.
Après son intervention,
il explique à l'un ou à
l'autre. Au secrétaire
de la région Bour-
gogne Franche-Comté,
il affirme : "Toi tu vas
coûter 6 000 francs
par an à ta région."
(nous sommes rap-
pelons le en 1971),
et face au regard
surpris du secré-
taire en question, il lui
explique que deve-
nant permanent, il
va naviguer dans les
8 départements de
sa région, participer
à beaucoup plus de
réunions, donc frais
de déplacement,
etc...

La suite lui a
donné largement
raison.

La présente circulaire a pour objet d'indiquer les conditions dans lesquelles les chefs de service devront appliquer les dispositions de l'Instruction du Premier Ministre du 14 septembre 1970 relative à l'exercice des droits syndicaux dans la Fonction Publique et dont les principes directeurs sont rappelés ci-après :

- les organisations syndicales constituent la voie naturelle de représentation du personnel,
- les autorités hiérarchiques responsables doivent se prêter de la manière la plus large possible au dialogue avec les représentants des syndicats et sections syndicales,
- nul ne peut être inquiété en raison de son affiliation ou de sa non appartenance à un syndicat,
- les représentants qualifiés des organisations professionnelles ne peuvent faire, eu égard à leur activité syndicale, l'objet de discrimination, sur quelque plan que ce soit, en particulier sur celui du déroulement de leur carrière,
- les facilités que les organisations syndicales ont déjà obtenues régulièrement ne sauraient être remises en cause,
- la reconnaissance du droit syndical s'accompagne du droit de disposer des moyens nécessaires à son plein exercice, notamment en matière de locaux et de facilités accordées aux représentants syndicaux sous la forme soit d'autorisations spéciales d'absence, soit de dispenses de service.

Aujourd'hui, La Poste et France Télécom font tout pour remettre en cause ces droits vieux de 30 ans.
Chaque militant et militante sait que dans le domaine des droits syndicaux
comme dans tous les autres, rien n'est acquis définitivement.
Avoir conscience de leur importance et donc les respecter est la première condition à remplir
pour les défendre et les améliorer.

60^e ANNIVERSAIRE "DES MARTYRS DE CHÂTEAUBRIANT"

Le 28 août 2001, au siège de la Fédération CGT des PTT à Montreuil, une soixantaine de militantes et militants de la région Ile de France ont participé à une soirée-débat sur "les martyrs de Châteaubriant".

Cette initiative, prise par la Fédération CGT des PTT, son Institut d'histoire sociale, Libération nationale PTT et l'Union fédérale des retraités, s'est faite avec la collaboration de dirigeants de l'amicale de "Châteaubriant Voves Rouillé".

C'est son secrétaire général, Georges Abbachi qui a fait l'introduction au débat en resituant le contexte.



HOMMAGE POUR LE 60^e ANNIVERSAIRE DES MARTYRS DE CHÂTEAUBRIANT



Le 22 octobre 1941, 27 militants communistes syndicalistes internés au camp de Choisiel à Châteaubriant étaient livrés par la police de Vichy aux nazis pour y être fusillés. Parmi eux, Jean Grandel, ancien secrétaire de la Fédération postale unitaire.

Pour le 60^e anniversaire, la CGT appelle à participer à l'hommage qui leur sera rendu, le dimanche 21 octobre 2001 à 15 heures, dans la carrière de Châteaubriant, où ils ont été fusillés.

Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT, fait partie des personnalités présidant la cérémonie.

Naissance d'un slogan

C'était au cours d'une grande manifestation dans le cadre de la grève de novembre 1974, devant le ministère des PTT.

La foule des manifestants, hérissée de pancartes et banderoles, scandait les slogans les plus divers et parfaitement ciblés. L'un d'eux, venant manifestement des rangs de nos camarades des centres de tri et de la Poste envoyait carrément : « **Valéry au tri, Aey-mone au téléphone** ».

Il faut rappeler que le ministre en exercice à l'époque, Lelong, avait déclaré que le travail dans les centres de tri était « un boulot idiot ».

Le slogan sus-cité, traduisait bien l'esprit frondeur et le sens de la rime, propre aux postiers.

Mais cela manquait de contenu revendicatif et même... politique.

C'est ce que me fit remarquer un jeune collègue, entré depuis peu aux PTT, fraîchement syndiqué, qui participait avec enthousiasme à sa première grève.

« Eh bien ! lui dis-je, propose quelque chose d'autre ».

C'est alors qu'il me suscita, mezza-voce : « **ITT, Thomson n'auront pas les Télécom** ».

Après l'avoir testé dans notre coin, nous reprîmes ce slogan un peu plus fort, et de proche en proche, il se substitua à l'expression ironique initiale.

Il est fort possible que l'idée de ce slogan ait aussi germé et pris corps en un autre point de la manifestation.

Il y a parfois des convergences surprenantes. Mais je peux assurer que cela s'est passé ainsi dans le fort carré de manifestants et manifestants représentant le central de Paris Inter Archives.

Marcel CARTON,

Retraité du syndicat des Télécoms de Paris.

Mémoire militante et recherche universitaire :

Une rencontre fructueuse pour l'histoire sociale

À la demande de l'Institut d'histoire sociale CGT-PTT, c'est avec plaisir que je profite de la place qui m'est laissée dans *Le Relais* pour vous présenter mon travail de recherche sur « **Le syndicalisme postal de 1936 à 1974** » que j'ai effectué dans le cadre de mon DEA (Diplôme d'études approfondies) durant l'année 1999 - 2000 à l'université de Bourgogne à Dijon.

La recherche en DEA est un travail d'approche consistant à dresser un inventaire, le plus complet possible, des sources ainsi que des ouvrages existants sur le sujet, afin de mener une étude rigoureuse et scientifique. À cela il faut ajouter une problématique et développer différents axes de recherche.

Dans le cadre de mon étude, je me suis intéressé au syndicalisme postal et aux organisations qui le composent (CGT - CFTC - CFDT - FO - Autonomes), à la culture et aux pratiques syndicales, et enfin aux militants, de la direction à la base, afin de ne pas déshumaniser un groupe social qui est composé d'hommes et de femmes. Toutes ces

pistes de réflexion s'infléchissent naturellement suivant les périodes, le syndicalisme postal à l'époque du Front populaire n'étant pas le même que sous la IV^e ou la V^e République.

Enfin, pour illustrer ces pistes de recherche, le mémoire se termine par une étude de cas. Pour mon DEA, je me suis intéressé à la grève d'août 1953, déclenchée par les postiers bordelais et qui gagna tout le pays (secteur public et privé) et, de ce fait, paralysa toute l'économie française⁽¹⁾.

Cette grève m'a permis d'étudier les différentes organisations syndicales, leurs approches, leurs attitudes et leur rapport au politique qui est bien différent, on s'en aperçoit, entre FO et la CGT par exemple.

De même l'aspect unitaire du mouvement, cinq ans seulement après la scission entre la CGT et FO, a été très intéressant puisqu'il permet de voir comment chaque organisation l'a appréhendé et s'en est servi.

Enfin on peut mesurer le poids des militants de base, qui en l'occurrence sont à

l'origine du déclenchement de la grève, et qui ont poussé jusqu'au bout pour obtenir l'unité au sommet.

C'est dans le cadre de ces recherches que je me suis tourné vers l'IHS CGT-PTT, alors à ses débuts, et où j'ai pu bénéficier d'un accueil chaleureux et d'aides précieuses ; ce qui me permet maintenant d'aborder un sujet important : la rencontre entre chercheurs et militants.

Cette démarche, trop rare, est pourtant une source d'enrichissement aussi bien pour les uns que pour les autres. En effet, il n'est pas souhaitable d'opposer histoire militante et histoire scientifique.

Ainsi, les rencontres qui ont eu lieu à l'université de Bourgogne à Dijon, lors de la journée d'étude sur l'histoire du syndicalisme postal, le 17 décembre 1999, organisée en collaboration avec l'IHS CGT-PTT et lors du colloque international sur les syndicalismes en Europe aux XIX^e et XX^e siècles qui a eu lieu du 18 au 20 décembre 2000, ont

été l'occasion d'échanges dont tous, universitaires et syndicalistes, ont reconnu l'intérêt et les résultats fructueux.

Mémoire militante et recherche universitaire ont donc tout à gagner en se rencontrant. Partager, confronter les méthodes de travail et les connaissances permettront, à terme, l'avancée et la diffusion de l'histoire sociale française, ce que finalement chacun souhaite.

Morgan POGGIOLI,
doctorant à l'université de Bourgogne, Dijon, UMR CNRS 5605.

1. Un exemplaire de mon cas pratique se trouve à l'IHS CGT-PTT à Montreuil.

POGGIOLI Morgan

Université de Bourgogne

DEA - ORDRE ET DÉSORDRE DANS LES SOCIÉTÉS EUROPÉENNES DE LA PRODUCTIONS - FORMES ET ÉPOQUES CONTEMPORAINES

LE SYNDICALISME POSTAL de 1936 à 1974

Sous la direction de M. Serge Thibault
Professeur d'histoire contemporaine
à l'Université de Bourgogne

Année 1999-2000

Décision du CA du 20 juin 2001

- Continuer à travailler sur l'histoire du service public, sa structure, son contenu social, sa législation, etc.
 - Préparation de la présence active de l'IHS au congrès fédéral à Clermont-Ferrand : organisation du stand, animation, vente de livres, campagne pour l'adhésion.
 - Présentation de l'exposition sur « Le siècle CGT » : 39 panneaux dont 8 PTT sur « Le service public au cœur de notre engagement ».
 - Publication d'un *Relais Spécial* Congrès qui portera les numéros 11 et 12 (3^e et 4^e trimestres 2001).
 - L'activité de l'IHS doit se décentraliser. La création de l'Institut régional d'Aquitaine concrétise cette orientation.
- Il y a des possibilités en Bretagne, Languedoc-Roussillon, Bourgogne, Normandie, en région parisienne...

Informations

L'Institut :
- est en progrès pour ce qui concerne le nombre d'adhérents individuels ;
- devrait sortir d'ici la fin de l'année plusieurs brochures sur : les retraites ; des témoignages de militantes ; une contribution sur le syndicalisme

dans les chèques postaux de 1945 à 1978.

Une brochure de 60 pages relatant la rencontre du 7 février 2001 sur la Guerre d'Algérie et sur les événements de Charonne du 8 février 1962 à Paris est en vente à l'IHS CGT-PTT Prix 30 F.

Nos perspectives

- Avant tout travailler à intéresser les actifs à notre travail d'où la nécessité d'être partout où c'est possible : congrès, assemblées générales, bureaux régionaux, départementaux, etc.

- Valoriser notre travail sans être donneur de leçon. Inciter à des travaux historiques de proximité dans tel ou tel service, telle ou telle RP, bureau-gare, chèques, central téléphonique, etc.

- Faisons partager cette idée :

« Il est difficile de savoir où l'on va si l'on ne sait pas d'où on vient ».

Nous avons reçu

- Un livre de Pierre Le Saux ayant pour titre « Un postier parmi d'autres » qui relate le parcours d'un dirigeant de la Poste décrit surtout sur le plan professionnel.

- Un *mémo luttés*, le bulletin de l'IHS du Val-de-Marne.

- Les cahiers de l'IHS confédéral avec notamment un article sur la médecine du Travail. Un article « La vérité sur les colonies » qui rappelle le comportement de la CGTU et de la CGT lors de l'exposition de 1931 ! Le 130^e anniversaire de la Commune de Paris. L'enseignement de l'histoire sociale, etc.

- Le 22 juin, René Bidouze (voir *Le Relais* n°10) est venu présenter son livre « Les services publics et la commune » au siège fédéral.

29 présents, 22 livres vendus et la perspective d'une nouvelle rencontre... Cette fois-ci... avec les lecteurs et lectrices.

- Les journées d'études de l'IHS confédéral se sont tenues aux Issambres les 30, 31 mai et 1^{er} juin. Trois membres de l'IHS PTT participaient à ses travaux.

Après un échange sur l'activité des différents instituts, le succès de leurs activités mais aussi leurs difficultés, il a été retenu l'idée de renforcer nos liens notamment par le bulletin de liaison qu'édite maintenant l'Institut confédéral.

Deux conférences, l'une sur la guerre d'Algérie, l'autre sur les luttes et les évolutions du droit du travail, ont permis d'apporter des éléments de connaissances pour l'histoire.

Concernant la deuxième conférence... C'est un vaste chantier qui s'ouvre pour les instituts !

- Inauguration de la Bibliothèque historique des PTT

L'inauguration de la Bibliothèque historique des PTT (voir *Le Relais* n°10) a eu lieu le 12 juin en présence des anciens présidents de la Poste et de France Télécom.

Cette bibliothèque, dont la survie n'était pas assurée après la loi Quilès de 1990, a le mérite de préserver de nombreux livres, documents, travaux de chercheurs et d'historiens qui attestent du rôle important joué par le service public des PTT dans l'évolution de la société au cours du 19^e et 20^e siècle notamment.

Une place est réservée aux documents, journaux, livres syndicaux.

L'IHS s'attache à transmettre à la Bibliothèque tous les écrits fédéraux ainsi que ceux de l'IHS. Les étudiants et chercheurs peuvent ainsi se documenter sur l'activité syndicale qui n'est pas étrangère au rayonnement national des PTT. L'IHS et la Fédération étaient représentés à cette inauguration.

**Bienvenue au nouvel adhérent CGT :
l'Institut d'histoire sociale
de la métallurgie s'est créé
au 1^{er} semestre 2001.**